
BIBLIOTHÈQUE LÉGAL
1880

HISTOIRE
DU CHATEAU ET DE L'ÉGLISE
DE MONTFORT-SUR-RILLE
(EURE)

(Extrait des Recherches monumentales et historiques sur les églises de
l'arrondissement de Pont-Audemer);

Par M^{me}. PHILIPPE-LEMAITRE,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

Montfort, bourg situé sur la rive droite de la Rille, à 28 kilomètres de l'endroit où cette rivière se jette dans la Seine, est un chef-lieu de canton dépendant de l'arrondissement de Pont-Audemer. On a déjà dit, et avec raison, qu'il était redevable de son nom à une forteresse, placée au sommet de la haute colline contre laquelle il est adossé; mais on ne s'est point assez occupé de fixer l'âge véritable de cette forteresse, dont généralement on attribue la construction aux hommes du Nord. Il est certain que son aspect tout normand justifie complètement cette opinion. Celle qui nous est particulière, et que nous basons sur diverses observations, est que les premières fortifications qui aient été élevées sur la côte de Montfort, le furent par les Romains, et que le château actuel, qui ne date que du XI^e. siècle, a été construit sur l'emplacement et avec les débris de ces fortifications, avec

des modifications de dispositions et de formes. A l'époque romaine, les enceintes fortifiées affectaient « le plus ordinairement la forme d'un carré plus ou moins régulier (1). » Or, cette disposition n'est point celle du château de Montfort, aussi ne lui eussions-nous point supposé une origine gallo-romaine sans la découverte que nous avons faite, dans les murs à moitié démolis de ce château, d'une multitude de fragments de briques et de tuiles à rebords servant de blocaille, dont la présence, avec la couleur rose que l'on remarque dans le mortier à différents endroits, et qui paraît provenir d'un mélange de tuiles écrasées, a été, pour nous, une première preuve de cette origine (2). Nous avons tiré la même conséquence de la manière dont les pierres taillées se trouvent éparpillées sans former d'appareil soit petit, soit moyen (3), dans les assises de silex dont les murs sont composés, et parmi le bloc et le mortier où elles ont été jetées pour remplir le creux des murailles. A ces indices nous ajouterons celui du titre de *vetus castrum*, que Milon Crispin lui donne (4). Or, le castrum, dit M. Henri Martin, indiquait généralement « une vieille place forte romaine (5). » Évi-

(1) *Abécédaire d'archéologie* (architecture militaire), par M. de Caumont, t. II, p. 266.

(2) On nous a fait cette objection que peut-être ces fragments de tuiles provenaient de quelque habitation rurale élevée sur la côte de Montfort. Nous avons peine à croire que cette côte eût reçu le nom qu'elle porte, s'il n'y eût existé qu'une simple maison de particulier, et non un lieu fortifié.

(3) A l'exception du mur C, au haut duquel on remarque une chaîne verticale de pierres, genre de construction inusité chez les Romains.

(4) Voir la *Vie du vénérable Guillaume, troisième abbé du Bec*, par Milon Crispin, châtre du Bec, ann. 1054.

(5) *Hist. de France*, t. II, p. 297. — M. Martin a puisé ce renseignement dans Frédégar., contin. 4; c'était au VIII^e. siècle qu'écrivait ce dernier.

demment, si ce château n'eût été bâti qu'au X^e. siècle, les écrivains du XI^e. siècle ne l'eussent point qualifié ainsi. Le nom même de Montfort, formé du latin *mons fortis*, annonce qu'il dut son origine aux Romains, les seuls de tous les occupants successifs de la Gaule qui aient habituellement parlé la langue latine. Enfin, à ces preuves, selon nous, irrécusables de l'identité gallo-romaine de la forteresse de Montfort, viennent se joindre des probabilités, entr'autres, celle de la nécessité où se trouva l'empire « de pourvoir à la défense des côtes exposées aux irruptions des Saxons, peuples voisins des embouchures de l'Elbe, qui avaient commencé à troubler la Bretagne et le nord de la Gaule (1). » Or, par le nord de la Gaule, il faut entendre les côtes de la Neustrie (2), aujourd'hui le littoral normand qui, au nombre des contrées que baignent la Basse-Seine et la Rille, compte le fertile Roumois, dans l'intérieur duquel il était facile aux ennemis de pénétrer, en remontant l'une ou l'autre des deux rivières. Nous n'avons point à nous occuper des mesures prises pour défendre le passage du premier fleuve. Quant à la Rille, plusieurs enceintes retranchées dont on voit encore les traces échelonnées sur ses deux rives (3), prouvent qu'on n'avait rien négligé pour empêcher les pirates

(1) M. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, t. II, p. 264.

(2) Ce nom de Neustrie, d'origine purement franque, n'existait pas sous les Romains, du temps desquels notre province, située au nord de la Gaule, faisait partie de la seconde Lyonnaise.

(3) M. Canel a signalé plusieurs de ces enceintes, entr'autres celles de Bouquelon, de St.-Samson et de Condé. Il dit aussi que la disposition du terrain, où était situé le châtel de Pont-Audemer, ferait supposer qu'un câtelier (enceinte retranchée) aurait existé à l'extrémité de l'espèce de promontoire occupé depuis par la forteresse. (Voir l'*Essai sur la ville de Pont-Audemer*, p. 262.) Nous croyons à l'existence de cet antique câtelier.

de remonter son cours. Quoi qu'on en ait dit de ces retranchements, qu'on a attribués tantôt aux Gaulois, tantôt aux Normands, mais plus généralement aux Anglais, dont l'occupation moins éloignée de notre époque a laissé de plus profonds souvenirs, diverses raisons nous portent à croire qu'ils appartiennent plutôt au temps de la domination romaine. Une des plus convaincantes de ces raisons est la découverte d'objets antiques, faite dans quelques-uns de ces retranchements (1). Ces derniers, dont le gouvernement confiait la défense aux populations voisines, étaient établis par elles, et à leurs frais, et non à ceux de l'État, qui ne faisait qu'en prescrire la construction (2). C'est ce qui explique les petites dimensions qu'elles présentent pour la plupart. La forteresse de Montfort, au contraire, semble tout d'abord, par son nom et ses proportions grandioses, accuser une action et des ressources gouvernementales. Les places fortes ou châteaux destinés à contenir chacun une des dix cohortes ou garnisons dont le général préposé à la garde du rivage armoricain (3) avait le commandement, ne devaient guère offrir un aspect plus imposant. L'espace renfermé actuellement dans l'enceinte intérieure de ses murailles est de 36 ares. Cette enceinte était défendue par deux fossés dont le premier, qui l'entourait complètement, avait 39 mètres de

(1) Nous avons vu de petites médailles en argent, à l'effigie des Antonins, qui provenaient de l'un des retranchements de Bouquelon. M. Canel, dans ses notes manuscrites, signale la découverte, dans le retranchement de Tinnetot, à St.-Samson, de plusieurs hachettes et d'une petite lampe en bronze.

(2) Voir, pour ces intéressants détails, l'*Abécéd. d'archéologie*, par M. de Caumont, t. II, p. 266.

(3) « Dux tractus armoricani... » *Id.*, t. II, p. 264. Ce nom d'Armorique désignait les côtes de la Gaule depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de la Seine.

largeur et 9 au moins de profondeur (1). Le plan ci-joint (2) indique la direction du second fossé et les terrains qui le séparaient du premier. Bref, la forteresse actuelle a 4 hectares 63 ares de superficie. Sa position n'était pas moins avantageuse que sa contenance est considérable. Assise au sommet d'une côte escarpée d'où la vue s'étend jusques et au-delà de Pont-Audemer, c'est-à-dire à plus de 20 kilomètres en aval de la Rille, et jusqu'à Brionne en amont, elle voyait passer, à 287 mètres nord-est de ses remparts, l'antique voie d'Évreux à Lillebonne (3) qui traverse la bruyère de Montfort, et dont nous avons parlé dans notre *Mémoire sur les voies romaines du Roumois* (4).

Ainsi était placée, comme une sentinelle en permanence, cette importante forteresse que d'Hozier nous montre occupée par les Normands dès le IX^e. siècle, dans le document que voici :

« Sous le règne de Louis-le-Bègue, c'est-à-dire de 877 à 879, Louis de Guiry, grand-chambellan du roi (5), avait été chargé de commander, dans une expédition contre les Normands, plusieurs seigneurs du Vexin. Pendant que son

(1) Les énormes quartiers de murs et les décombres qui ont été précipités dans ces fossés empêchent d'en bien mesurer la profondeur.

(2) Ce plan a été levé géométriquement par M. Métayer, élève de l'École supérieure de Louviers et instituteur communal d'Illeville.

(3) Le silence gardé sur la forteresse de Montfort, par l'*Itinéraire d'Antonin*, à propos de la voie d'Évreux à Lillebonne, n'a rien qui doive surprendre, puisque, suivant Mézerai, cet itinéraire fut dressé dans le courant du II^e. siècle; or, cette forteresse n'y pouvait figurer, n'ayant été élevée que vers les III^e., ou IV^e. ou V^e. siècles.

(4) Lu à Bernai, dans la séance tenue par la Société française, le 20 juillet 1848.

(5) Guiry, ancienne maison du Vexin français où est la terre de Guiry, à 10 lieues de Paris. (Lachesnaye-Desbois, t. II, p. 249 et 250.)

frère, Christophe de Guiry, à la tête des archiers, tombait sur le champ de bataille, Louis de Guiry fut fait prisonnier et conduit au château de Montfort-sur-Rille (1). »

Nous ne prétendons ni garantir ni rejeter l'authenticité de cet événement qui, selon nous, n'a rien d'in vraisemblable. Nous ferons cependant observer que M. Canel regarde le récit de d'Hozier comme apocryphe. « Nous n'invoquons pas, dit-il, ce fait évidemment controuvé pour justifier l'origine franque du château de Montfort. » Ce peu de mots semblerait indiquer que M. Canel qui, d'ailleurs, pense que l'importance de ce château a dû précéder l'établissement des hommes du Nord en Neustrie (2), attribuerait sa construction aux Mérovingiens. Il est certain que ces derniers, qui s'efforçaient de copier en tout les Romains, ont comme ceux-ci garni leurs frontières de forteresses, soit en réparant les anciennes, soit en en construisant de nouvelles (3); mais c'était toujours du côté où se portait la guerre, c'est-à-dire vers les bords du Rhin, dans l'ancienne France (la Germanie) et le midi de la Gaule. Quant à la contrée qui avoisine l'embouchure de la Seine et que la Rille arrose, nous ne connaissons pas d'exemple que, du temps des Francs, elle ait été menacée d'aucune invasion nécessitant l'établissement de camps ou postes militaires aussi considérables que celui de Montfort. M. A. Le Prevost cite bien une apparition de

(1) In veteri castro super Rislam, quod dicitur *Mons fortis*. (*Recueil des historiens de France*, t. XIV, p. 273, indiqué par M. Canel).

(2) *Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, t. II, p. 253.

(3) « Mais toujours à l'imitation de celles qui avaient été élevées sous la domination romaine; il n'appartenait point aux barbares qui avaient envahi les provinces de l'empire de perfectionner ce qu'avait produit le génie des Romains. Ils ne purent qu'imiter les modèles laissés par ces derniers. » M. de Caumont, *Abécéd. d'archéologie*, t. II, p. 279 et 280.

Danois « sur le territoire français, sous le règne des enfants de Clovis (1) ; » mais, dit M. H. Martin, « ce fut un accident sans suites : le temps des Normands n'était pas encore venu (2). » Ainsi, rien n'obligeant les Francs à fortifier nos côtes, tandis que des soins plus pressants les rappelaient sans cesse sur des points opposés, il nous semble assez peu probable qu'ils aient senti la nécessité de construire le castrum de Montfort ; ils durent se borner à le réparer ou à le maintenir en bon état de conservation. De tels soins eussent dû surtout préoccuper constamment les rois de la seconde race, qui voyaient leur empire annuellement ravagé par les hommes du Nord, dont la première apparition avait même tellement impressionné la grande âme de Charlemagne, qu'il s'empressa de « faire garder les côtes, » dit M. de Caumont, et fortifier les embouchures des fleuves les plus exposés aux pirates normands. Mais les descendants de cet homme illustre ne suivirent guère son exemple et préférèrent souvent employer la puissance de l'or que celle des armes contre les redoutables fils de la Scandinavie, qui, se riant de la faiblesse de leurs adversaires, accumulaient ruines sur ruines et pillages sur pillages, dans la plus grande partie du royaume français, mais particulièrement dans la Neustrie, qui semblait presque leur avoir été abandonnée (3).

(1) *Notes pour servir à l'histoire de la Normandie*, p. 15.

(2) *Hist. de France*, t. II, p. 249 et 250.

(3) Voir l'*Hist. de France*, t. II, p. 670, par M. H. Martin, ce qu'il est dit de la Northmannie et du parti que les Normands tiraient avant 912. Les chroniques contemporaines parlent aussi de terres que Charles-le-Chauve donna à habiter aux hommes du Nord. A la vérité, M. A. Le Prevost pense qu'elles se trompent et qu'il ne fut question que de pays à ravager. C'eût été là, à notre avis, une abominable concession, et il serait à désirer que M. Le Prevost se fût expliqué sur les motifs qu'il a eus de taxer d'erreur les chroniques

Leurs continuelles allées et venues dans les eaux de la Seine sont des faits connus de tout le monde ; quant à ce qui concerne leurs courses sur les bords de la Rille, on n'en a guère parlé ; cependant, cette rivière que la haute-mer rend navigable jusqu'à Pont-Audemer, n'a pas dû être oubliée par eux, qui parcouraient les « moindres » cours d'eau (1), et ce fut très-vraisemblablement en la remontant qu'ils aperçurent, puis pillèrent et brûlèrent l'abbaye de Pentalle, placée sur sa rive droite (2). Ils purent de là pousser leurs excursions jusqu'à Montfort, surprendre sa vieille place-forte, probablement assez mal défendue, et s'en emparer. Et comme c'était un de ces « postes de difficile accès » qu'ils aimaient à conserver, parce qu'ils étaient « propres à leur servir de cantonnement, de dépôt et de retraite (3), » il est à croire qu'ils la laissèrent subsister au lieu de la détruire. Au reste, l'histoire se tait à cet égard, et ce n'est qu'à partir de la première moitié du XI^e. siècle, qu'il est fait mention du château de Montfort et de son propriétaire. A cette époque, une ère nouvelle avait commencé pour la Neustrie. Par le traité de St.-Clair-sur-Epte, cette province était passée sous la domination de Rollon, qui, pour récompenser les fidèles compagnons de ses expéditions, avait partagé entr'eux, et

du temps, qui devaient pourtant être bien au fait de ce qui se passait alors en France.

(1) « Ils descendaient les moindres rivières dans des bateaux de claiés revêtus de cuir. » (*Bretag. anc.*, par Pitre-Chevalier, p. 148.) Ne serait-il pas permis de penser que, pour les descendre ainsi, ils avaient dû les remonter auparavant ?

(2) Au pied d'une côte escarpée, couronnée de bois épais. De l'autre côté sont le marais Vernier, et les blancs bancs de la Seine.

(3) Voir, sur la manière dont les Normands opéraient leurs descentes et leurs assauts, un passage très-poétique de M. H. Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 575.

au cordeau, les terres de son nouveau domaine, les investissant verbalement de ce qu'il leur abandonnait (1). Comme il n'existe aucune liste de ces partages, il est impossible de dire à quel personnage échet Montfort. Si l'on en croyait M. Guilmette, il aurait été, au milieu du X^e. siècle, entre les mains d'Anslech, l'un des trois gardiens de la Normandie (2), pendant la minorité de Richard, fils de Guillaume-Longue-Épée; c'est, du reste, l'opinion de M. Pluquet (3), qu'Anslech a été la tige des familles de Briquebec-Bertrand et de Montfort-sur-Rille. M. Canel a écrit qu'il était père de Turstin ou Toustain de Bastembourg, le premier possesseur connu du domaine de Montfort (4). Selon M. A. Le Prevost, ce fut, au contraire, Toustain qui fut la tige commune des Briquebec et des Montfort (5), étant père de Guillaume Bertrand, dont le nom figure dans le *Doomsday-Book*, et de Hugues, surnommé le Barbu (6), qui hérita du domaine de Montfort à la mort de Toustain, lequel, selon La Roque, tenait ce domaine de sa femme Auberée et y faisait sa résidence : pourquoi on l'appelait aussi Toustain de Montfort, comme l'atteste un récit de Guillaume de Jumiège, que nous reproduisons ici :

« Ce Giroie.... s'était rendu avec Guillaume de Belesme à la cour du duc Richard. Tandis qu'il était en voyage, il fut reçu et logea dans la maison de Toustain de Montfort, et

(1) Guillaume de Jumiège, l. II, chap. XIX. V. aussi l'ouvrage intéressant de M. Léopold Delisle, *Sur la condition de la classe agricole en Normandie, au moyen-âge*.

(2) L. IV, chap. II, de Guillaume de Jumiège.

(3) *Roman de Rou*, t. I^{er}, p. 147, note 1^{re}.

(4) *Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, t. II, p. 255.

(5) *Roman de Rou*, t. II, p. 248, note 2.

(6) Ou *à la Barbe*. Peut-être l'appelait-on ainsi parce qu'il portait la barbe longue, contrairement à l'usage des Normands.

ayant vu par hasard, à dîner, la fille de celui-ci, nommée Gisèle, il l'aima, la demanda à ses *illustres* parents et l'obtint. » (Guillaume de Jumiège, l. VII, ch. XI.)

Voilà donc, par ce récit, le fait bien établi de l'existence d'une habitation occupée, dans la fin du X^e. siècle ou le commencement du XI^e., à Montfort, par le premier seigneur de ce vaste domaine (1). Nul doute que cette habitation ne fût l'ancienne forteresse élevée par les Romains, sur la côte devant laquelle coule la rivière de Rille, ou le château que M. Guilmette a prétendu avoir été bâti par Anslech, et qui, selon nous, l'aurait été par un autre. Cependant, M. Canel a écrit qu'il « ne savait si l'on ne pourrait point hasarder l'hypothèse que la forteresse primitive de Montfort avait occupé l'emplacement appelé Vieux-Montfort, à Appeville-Annebault » (2). Or, cette hypothèse, qu'il ne prétend point ériger en un fait certain, ayant séduit l'imagination de quelques personnes, on a été jusqu'à penser que la maison où Giroie fut reçu par Toustain était la ferme du Vieux-Montfort (3). A ce propos, nous allons, en peu de mots, faire connaître à nos lecteurs notre opinion sur cette ferme, que nous avons étudiée assez attentivement pour être certaine qu'il n'a jamais pu y exister de forteresse, n'y ayant remarqué aucun vestige de fossés ni de retranchements, sauf une éminence naturelle placée à son nord-est, en dehors de la mesure et enclavée dans la forêt. Cette éminence, à la base de laquelle on distingue un creux de fossé vers le nord, et qui, à son point culminant,

(1) C'est-à-dire Toustain, qui vivait encore sous Richard II, 4^e. duc de Normandie. Richard I^{er}. était mort en 996.

(2) *Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, t. II, p. 254.

(3) Nommée aussi manoir au XIII^e. siècle. « Littera traditionis et processus manerii de Veteri Monte Forti. » (Table du Cartulaire du Bec.) « Les fermes, dit Orderic Vital, que nous appelons ordinairement des manoirs » (*Hist. de Normandie*, t. IV).

offre une assez grande excavation de forme ronde, comblée avec des cailloux secs, porte dans le pays le nom de Butte du Vieux-Montfort. On y trouve, en fouillant la terre, de petits fragments de tuiles ou de briques mêlés à des blocs de pierre, indices à peine reconnaissables d'une ancienne construction. Nous pensons que cette butte, qu'on nomme aussi le *Câtelier*, était une vigie gallo-romaine correspondant avec une bourgade qui l'avoisinait à une distance de cinq ou six cents mètres, et dont une partie de forêt occupe aujourd'hui l'emplacement (1).

Quant à la ferme proprement dite, elle se composait de moulins, prés, terres labourables, et d'uneasure où s'élevait une maison qui contenait divers appartements, avec une chapelle dédiée, à ce que nous supposons, à saint Germain (2), mais qui, au XVIII^e. siècle, était sous le vocable de St.-Milfort. Ce nom, évidemment corrompu, devait être Guinefort (3). Cette ferme communiquait avec le château de Montfort, par un ancien chemin qui s'embranchait dans celui de Routot, sur le bord duquel elle se trouve, et rejoignait l'antique voie d'Évreux à Aizier, à un endroit que l'on appelle Claireau, après avoir traversé le vieux chemin d'Apperville à Bourg-Achard.

(1) Une autre éminence, mais artificielle, s'élève à près d'un kilomètre de celle du Vieux-Montfort, sur le versant d'un coteau, au nord-est.

(2) A cause d'un champ dit de St.-Germain, situé à Apperville-Aunebant, et qui fut donné, en 1255, à l'abbaye du Bec, par Jeanne du Teil.

(3) Sous la domination normande, plusieurs anciennes chapelles changèrent de vocable. « Il y avait, en 1562, auprès d'Arques, une chapelle de St.-Guinefort, et ce pourrait être là, dit D. Toussaint-Duplessis, une ancienne chapelle dont les titres de l'abbaye de St.-Wandrille font mention, et qui, d'après eux, était à sa présentation. »

Ce sont là les seuls renseignements qu'il nous soit possible de fournir sur le Vieux-Montfort, qu'en 1198 on appelait la Vieille-Ferme de la forêt de Montfort (1). Quoique son nom, ou plutôt celui de l'éminence qui est à côté d'elle, indique une origine gallo-romaine, il est évident qu'elle n'a point précédé la forteresse des siècles antérieurs aux Normands, mais qu'elle a existé simultanément avec elle en qualité de *villa*. Au X^e. siècle, elle fut comprise dans le domaine des seigneurs de Montfort, mais nous ne croyons pas qu'ils l'aient habitée; on pourrait tout au plus supposer qu'ils y auraient, dans le commencement, établi leurs enfants puînés. C'est ce dont nous pourrions reparler un peu plus tard: pour le moment, nous reviendrons au château de Montfort, que nous retrouvons, en 1035, entre les mains de Hugues à la Barbe, qui serait, suivant toute apparence, celui qui l'aurait fait bâtir sur l'emplacement et avec les débris de l'ancienne forteresse romaine. Voici ce que Gabriel Dumoulin raconte à ce sujet :

« Dès ce tems-là, à l'époque de la mort du duc Robert, Gauchelin (2) de Ferrières conjura ses amis de luy aider

(1) Guillel. Le Roux, 28 lib. 5 sol. 4 d., *de remissione veteris firmæ for. de Monteforti* (1198). — En 1180, ce Guillaume-le-Roux devait 4 denier de moins: G^{mo}. le Roux, 28 lib. 5 sol. 3 d., *de veteri firma de Monteforti*.

« Osbertus Anglicus (Osbert l'Anglois) de veteri Monteforti », vend, en 1255, une maison située dans la paroisse de St.-André-du-Bec. M. l'abbé Le Beurrier pense que par *veteris firmæ* il faut entendre non la ferme du Vieux-Montfort, mais le fermage des revenus de la forêt.

Dans une charte de Nicolas, abbé de Corneville, en juillet 1280, il est parlé de 10 acres de terre et d'un manoir de l'abbaye dans la forêt de Montfort, propriété qu'elle tenait du roi Philippe III.

(2) Vauquelin. Ce baron avait embrassé le parti de Roger de Toesny contre le duc Guillaume, auquel Hugues de Montfort était resté fidèle. Guillaume de Jumiège appelle Roger de Toesny, Roger du Ternois.

à venger quelque disgrâce qu'il disait avoir reçue de Hugues à la Barbe, sire de Montfort-sur-Risle et fils de Turstin de Hastembourg. Cestuy-cy assuré sur les fortes murailles de son chasteau et pour prévenir les armes et les intentions de — Vauquelin —, sort à la campagne et le rencontre. Leur combat fut si ardent que tous deux demeurèrent sur la place, avec beaucoup de leurs amis (1). »

D'après ce récit de Dumoulin, il est naturel de penser que, puisque le château de Montfort était construit et fortifié dès 1035, il devait être l'ouvrage de Hugues 1^{er}. Cependant il ne l'avait pas mis encore dans un aussi formidable état de défense que le fit son arrière-petit-fils Hugues IV, qui, au commencement du XII^e. siècle, mit la dernière main aux fortifications du château déjà si redoutable de son bisaïeul. Voici ce que rapporte à cet égard le célèbre Robert du Mont: « MCXXIII. Hugo de Monteforti perfecerat quoddam castellum (2) validissimum in eodem loco. » (App. ad sig.)

Ce passage étant clair et positif, on voit que le château de Montfort n'a pu être construit que par un des ancêtres de Hugues IV, et non par lui. Nous persistons donc dans notre première proposition, savoir que c'est Hugues à la Barbe qui a fait construire ce château des ruines duquel, avant que de passer outre, nous allons tracer une courte description.

Le château de Montfort, aujourd'hui complètement envahi par les bois et les ronces, était situé sur le sommet de la côte escarpée qui domine le bourg de même nom. Pres-

(1) On ne voit pas là-dedans la preuve que Vauquelin soit venu insulter le comte de Montfort jusque sous les murs de son château, comme l'a dit Guilmette.

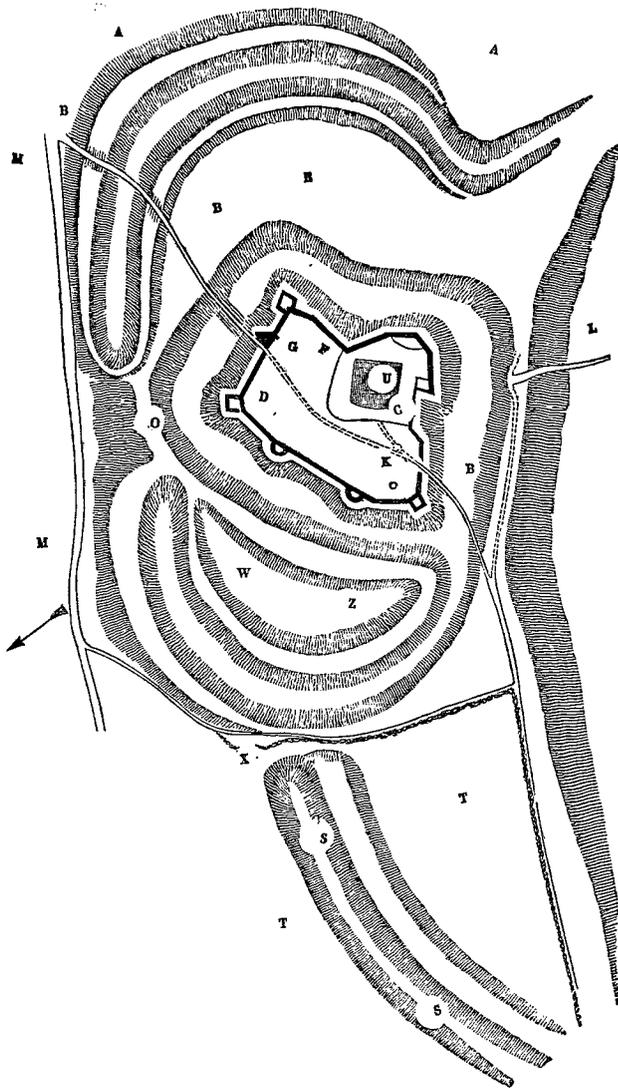
(2) On doit remarquer la différence du langage du moyen-âge avec celui de l'époque gallo-romaine dans la désignation de l'ancienne forteresse et celle du nouveau château, les écrivains du X^e. siècle appelant l'une *castrum*, et ceux du XII^e. nommant l'autre *castellum*.

qu'inattaquable du sud-ouest à l'ouest-nord-ouest, il devenait au nord-est et à l'est, accessible par le plateau A, et ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que, de ce côté, il paraîtrait avoir été moins fortifié qu'au nord-ouest. Il est vrai que c'était de ce côté que s'élevait le donjon, et qu'il était séparé du plateau A par deux énormes fossés, dont le premier, qui closait une étendue E de plus de trente ares de terrain, était muni de deux hauts remparts en terre. Une des entrées du château, en supposant qu'il y en ait eu plusieurs, semblerait avoir existé de ce côté, car on distingue sur les deux bords de la sentine B, qui traverse le premier fossé (1), des vestiges de maçonnerie en cailloutage, engagés dans l'épaisseur du rempart, et qui n'ont pas encore aujourd'hui moins de 1^m. 20^c. de hauteur. Peut-être y avait-il là quelque ouvrage avancé destiné à défendre cette première entrée : on le croirait d'autant plus que la sentine ne descend pas jusqu'au fond du fossé, et n'a pas l'air d'avoir été pratiquée sur un remblai fait après la destruction du château. Cette sentine se continue depuis cet endroit jusqu'à l'extrémité opposée du bayle extérieur qu'elle traverse de l'est à l'ouest, en passant au pied de la tour G.

En jetant un coup-d'œil sur le plan ci-contre, on verra que le fossé qui sépare le plateau A du terrain E, va se perdre sur le versant de la côte sud, dans des cours et des jardins. De l'autre côté de la sentine B, il continue jusqu'à l'escarpement O, où il s'interrompt subitement pour recommencer à 40^m. plus loin. Là, il fait le tour d'un monticule terminé par un petit plateau herbu, qu'on nomme dans le pays le grand Ber.; W (2), et enfin va se joindre au second

(1) Et le second aussi.

(2) Nous n'avons pu découvrir la signification ni l'orthographe de ce nom. En se rendant au grand Ber...., il faut traverser un endroit hérissé de ronces et de bois qu'on appelle le petit Ber.; Z.



PLAN DU CHATEAU DE MONTFORT-SUR-RILLE.

fossé (1), qui cerne, lui, complètement l'enceinte intérieure du château, dont les murs s'élèvent sur les bords mêmes du fossé. Ces murs ont partout 2^m. d'épaisseur, sauf le mur C qui n'a qu'un mètre; il est vrai qu'il est dépouillé de ses parements. C'est particulièrement dans ce mur que nous avons trouvé le plus d'imbricées.

Les trous carrés qui se voient dans les murs des châteaux de Gisors, Conches, etc., et qui servaient, dit M. de Caumont (2), à recevoir de grandes traverses de bois, ayant évidemment pour but d'empêcher les dislocations des énormes masses de maçonnerie composant les fortifications des châteaux du moyen-âge, se retrouvent dans les murailles du château de Montfort, en en exceptant le mur C, et une autre muraille F (3) remarquable par la beauté du silex rouge et jaspé qui forme son parement parfaitement joint et bien conservé.

Six tours, dont trois carrées, deux rondes et une triangulaire, s'élevaient contre les murailles : elles étaient placées à une portée de fusil l'une de l'autre. Leur largeur était de 2^m. 60^c., l'épaisseur de leurs murs de 4^m. Il est à remarquer que cinq d'entr'elles se trouvaient aux endroits où l'accès du château était le plus difficile, et qu'il n'en existait qu'une du côté du plateau A, du moins dans les recherches qu'on a faites, il n'a été trouvé nulle trace d'aucune autre.

(1) Voir aussi sur le plan un troisième fossé S, qui semble s'être autrefois joint à celui dont nous parlons. Ce fossé, qui coupe en deux la prairie T, nommée le Clos-Prieur, et appartenant à M. Buquet de Montfort, descend se perdre dans une mesure aboutissant à la côte de l'Écu. Son haut rempart V a été abattu au bout X, afin de procurer un accès d'une prairie à l'autre. L'ancien chemin de Boissey M passe au pied de cette prairie T, qui est en forme de mamelon.

(2) *Abécéd. d'archéologie*, t. II, p. 333.

(3) Cette muraille n'a subi que peu de dégradations, ayant été construite avec autant de solidité que d'élégance.

De ces six tours, trois sont totalement démolies ; les trois autres offrent encore quelques beaux restes de murailles (1), surtout la tour D où nous avons, en outre, remarqué une curieuse petite porte *i*, placée à côté de la courtine, dans un enfoncement qui la dérobe si bien aux regards, que nous avons passé deux fois devant elle, sans nous douter de son existence. Lorsqu'après avoir pénétré dans l'intérieur de la tour, nous l'avons aperçue, sa vue nous a rappelé ce que M. de Caumont a dit, d'après Procope (2), des portes du château d'Episcopia. La nôtre, extrêmement intéressante à visiter, et dont la profondeur est de 1^m. 45^c., n'a du côté du fossé, sur le bord à pic duquel elle est placée, que 1^m. de hauteur sur 31^c. de largeur. En-dedans de la tour, elle a 75^c. de largeur sur 1^m. de hauteur.

Dans un angle avancé H, du côté de l'est sud-est, se trouve le pretorium U, depuis appelé le donjon, lourde et imposante masse de maçonnerie de 20^m. de diamètre, et dont la hauteur n'est plus que de 7 à 8^m., les étages supérieurs ayant été démolis et précipités dans la salle qui se trouvait au-dessous. Au moyen de quelques fouilles, nous avons pu parfaitement reconnaître et constater l'existence de cette pièce souterraine à laquelle les légendaires de Montfort-sur-Rille ont appliqué, ainsi qu'au château, les événements racontés dans le fabuleux roman des quatre fils Aymon (3).

Ce majestueux donjon, maçonné tout en bloc et cailloux bruts, noyés dans du mortier, n'offre aucune trace de parements. Il était placé au centre d'une enceinte formée par

(1) Nous avons trouvé un morceau de brique romaine et du charbon dans les ruines de la tour de l'Ouest.

(2) *Abécéd. d'archéologie*, t. II, p. 282.

(3) On a été jusqu'à prétendre que ce souterrain descendait au bord de la Rille, et que les assiégés allaient par là abreuver leurs chevaux.

les fortifications qui s'élèvent sur le bord du fossé I, et un mur circulaire qui s'étendait de l'est au sud. L'espace compris entre ces murs et le donjon était de peu d'étendue ; on serait même tenté de penser qu'il formait une galerie couverte surtout de l'ouest à l'est (1). Dans tous les cas, il rappelle, quoiqu'en petit, le bayle intérieur décrit par M. de Caumont (2). Derrière le donjon, et presque attenants aux fortifications, on retrouve les vestiges de différentes constructions qui, probablement, étaient les logements des gens du comte. Quant aux soldats, ils habitaient, sans doute, l'intérieur des tours. Peut-être y avait-il aussi des logements en bois dans l'enceinte ou bayle extérieur, qui était d'une grande étendue (3), et où il se trouvait un puits dont on nous a montré l'emplacement, non loin de la tour de l'ouest, côté où le terrain commence à s'abaisser et à suivre la déclivité de la côte.

De ce même côté, l'interruption de la courtine qui ne recommence qu'à une certaine distance, laisserait croire qu'il existait par là une entrée au château. On a cru y reconnaître aussi les traces d'un chemin couvert qui, suivant d'abord le tracé de la sentine B, le quitte pour prendre sur la droite et gagner le pied du mur circulaire du bayle intérieur. Un autre sentier L qui, du mur C, descend directement dans le cimetière de Montfort, a été pris aussi pour un ancien chemin couvert (4). Ces deux sentiers B et L aboutissent tous deux

(1) Le donjon et le bayle intérieur, en y comprenant les constructions que ce dernier renfermait, contenaient en tout 8 ares 4 centiares.

(2) *Abécéd. d'archéologie*, t. II, p. 325.

(3) Le bayle extérieur avait 28 ares 59 centiares d'étendue. Nous ne savons s'il était dressé dans ce temps-là, mais maintenant il est rempli de monticules et d'excavations. Dans plusieurs endroits, on y trouve des fragments de tuiles à rebords; nous en avons remarqué aussi dans les décombres qui remplissent la salle souterraine placée sous le donjon.

(4) Ce sentier offre une pente des plus raides; ses bords n'ont pas moins de 2^m. de hauteur.

sur une sente, qui monte de la rue de l'Écu à la bruyère ou plateau A, et en traversant les fossés. Cette sente est appelée de *St.-Nicolas* (1), du nom de la chapelle du château, qui était placée dans la tour G; et cette particularité, aussi bien que l'épaisseur des murs de cette tour, qui n'ont pas moins que 4^m. d'un côté et 5 de l'autre, est une des principales raisons qui nous donnent à penser que l'entrée du château était de ce côté, l'usage étant, dans ces siècles de foi, de placer les chapelles à l'entrée des forteresses, afin que la crainte d'offenser Dieu, par la violation d'un de ses temples, fit au moins hésiter les vainqueurs près de s'élançer dans la place pour y porter la mort et le pillage. Dans les premiers siècles du christianisme, alors qu'il n'y avait ni château ni simple maison sans oratoire, on dédiait ces petits temples aux saints qui s'étaient le plus assidument con-

(1) Voici ce que nous avons écrit, à l'égard de cette sente, dans notre mémoire *Sur les voies romaines du Roumois* :

« Quant au chemin de St.-Nicolas, il communiquait du Bec au château de Montfort. Les seigneurs de ce lieu étaient grands bienfaiteurs de l'abbaye; or, en reconnaissance de la donation qui leur fut faite de la chapelle de St.-Nicolas, les moines s'engagèrent à célébrer chaque jour une messe à cette chapelle, située dans le château. De cette obligation, il résulta que le chemin qu'ils suivaient pour s'y rendre, prit aux abords du château le nom de St.-Nicolas, à cause du patron de la chapelle. Il est à croire que les moines du Bec ne faisaient pas journellement cette course, et que, parfois, ils remettaient à leurs frères du prieuré de St.-Philbert-sur-Rille, placé à 2 kilomètres de Montfort et dépendant de l'abbaye, le soin de célébrer la messe de St.-Nicolas. Quoi qu'il en soit, telle est l'origine du nom du chemin qui, aujourd'hui, presque perdu dans la forêt de Montfort, se retrouve dans les champs de Glos, sous le nom de *Sente-des-Palettes*. Des champs de Glos, elle gagne le hameau de la Poterie, dont elle prend le nom; puis le hameau de l'Aventure, au haut de la côte de Pontautou, où elle traverse le chemin d'Alençon; puis enfin, elle arrive au Bec, en passant par les bois de la Chambrie. »

sacrés à la conversion des idolâtres. Saint Germain d'Auxerre, mort vers 430, était un de ces saints renommés; aussi, beaucoup de pieux édifices furent-ils placés sous sa protection, entr'autres dans un château appelé de Montfort, d'après Milon Crispin, qui a écrit la *Vie du vénérable Guillaume, troisième abbé du Bec*, et auquel nous avons emprunté le passage suivant :

« Le vénérable Guillaume, abbé du Bec, tirait son origine d'une noble famille de Normandie, et naquit dans un vieux château sur la Risle, qu'on appelle Montfort (1). Toustain était son père; sa mère se nommait Albérade, nièce, par sa mère, de Roger de Beaumont.

« Lorsqu'il était encore au berceau, il fut atteint d'une maladie grave et perdit presque entièrement la vue. Albérade, tremblant pour son fils, courut en pleurant à une certaine église (2) de St.-Germain, située dans le même château (3), et, le plaçant sur l'autel de cette même église, elle promit à Dieu, à la bienheureuse Marie, mère de Dieu, et à saint Germain, que si, par leur secours, son enfant était guéri du mal d'yeux, elle l'élèverait pour le service de Dieu, etc. »

(1) Année 1054. « In veteri castro super Rislam, quod dicitur Mons fortis, claris parentibus est exortus; pater ejus Turstinus; mater Albereda dicebatur. »

(2) Église signifie ici lieu d'assemblée pour les fidèles. Les premiers chrétiens appelèrent ainsi les basiliques, les paroissiales et les chapelles, qu'en français on nommait *oroüers*, dit Mézeray. (*Hist. de France*, t. I^{er}, p. 455.)

(3) « Cucurrit ad quamdam ecclesiam sancti Germani in eodem castro sitam. » (*Vie du vén. abbé Guillaume.*)

Si les mots *in eodem castro sitam* n'étaient pas là, on pourrait croire qu'Albérade porta son fils à l'église de Touville, très-ancienne église dédiée à saint Germain d'Auxerre. Elle n'est située qu'à six ou sept kilomètres du château de Montfort; or, les écrivains du moyen-âge n'étaient pas scrupuleux sur les distances.

Si Milon Crispin n'a pas commis d'erreur et pris le Vieux-Montfort pour le castrum de Montfort, il faudrait admettre qu'il y aurait eu simultanément au château de Montfort deux chapelles : l'une de St.-Germain et l'autre de St. Nicolas. Mais il serait possible que le biographe de l'abbé Guillaume, ignorant l'existence d'une habitation de même nom que le château, eût attribué à ce dernier ce qui appartenait à la première, de même que La Roque, et après lui d'autres, trompés par la conformité des noms, ont écrit que l'abbé Guillaume, qui était né en 1054, était le fils de Toustain de Bastembourg, ce qui est évidemment impossible, puisque ce dernier n'existait plus en 1035, comme le prouve le titre de sire de Montfort que portait, à cette époque, Hugues à la Barbe, et qu'il n'eût pas pris du vivant de son père. Une semblable erreur ne devait pas être passée sous silence. Aussi, nous empressons-nous de la relever et de dire que le Toustain qui engendra l'abbé Guillaume, ne pouvait pas être Toustain de Bastembourg, mais un de ses fils, ou tel autre de ses parents qui, peut-être, habitait le Vieux-Montfort, et alors ce serait dans ce manoir que le 3^e. abbé du Bec aurait vu le jour pour la première fois; ce serait à la chapelle de St.-Germain, située dans ce même manoir, que sa mère éplorée l'aurait porté et placé sur l'autel pour le vouer à Dieu et à la Sainte Vierge.... Quel touchant souvenir, et que d'intérêt il inspire pour cette vieille maison toute privée qu'elle est de sa chapelle et malgré son aspect sauvage! Si l'on nous objectait que, dans le nombre des enfants de Toustain de Bastembourg, on n'a pas mentionné de second Toustain, nous répondrions, avec M. l'abbé Carême, que l'histoire n'a pas tout dit; car, bien souvent, elle s'est contentée de nommer les aînés de famille ou ceux des puînés qui s'étaient rendus illustres par leurs faits d'armes, et avaient fait souche. Quant à ceux dont la vie s'écoula dans la paix et l'obscurité, elle s'en est rarement occupée.

Pour la chapelle du château de Montfort, soit que son vocable ait ou non été changé, point obscur et qui ne pourra jamais être bien éclairci (1), elle a dû être consacrée à saint Nicolas, vers 1100, car ce fut à peu près à cette époque que le culte de ce saint se répandit en Normandie (2), à cause des nombreux miracles qui s'opéraient aux lieux où se trouvaient ses reliques. Nous ne savons si la chapelle du château de Montfort en possédait quelques-unes; quoi qu'il en soit, il s'y passa un événement que l'auteur du livre intitulé : *Miracles de saint Nicolas* (3), a cru digne d'être consigné dans son ouvrage, et que nous ne devons pas oublier de rapporter. Voici la manière dont est raconté cet événement :

« Dans un château qu'on appelle Montfort, se trouve une chapelle en l'honneur du bienheureux Nicolas (4). Une femme très-pauvre, s'étant rendue à cette chapelle pour y prier, déposa sur l'autel une chandelle en l'honneur du saint. Le clerc de la chapelle, occupé d'autre chose, la laissa, par oubli, brûler sur l'autel. Revenant peu après, il trouve la chandelle entièrement brûlée et des cendres disposées en long sur l'autel à l'endroit où elle avait été placée. Mais les linges ou nappes de l'autel avaient été respectés par le feu.

(1) M. Guilmette a écrit que la chapelle de St.-Nicolas avait été construite par nos rois, en remplacement de celle de St.-André fondée aussi dans le château, et dont les revenus avaient été unis à la cure, dès le milieu du XIII^e. siècle; mais on verra bientôt que c'est là une assertion des plus erronées.

(2) Une dent de saint Nicolas fut apportée de la Pouille, en 1092, avec plusieurs autres reliques, et donnée à l'église St.-Pierre de Noron. (Orderic Vital, l. VII.)

(3) Manuscrit provenant de l'abbaye de Liré et déposé à la bibliothèque d'Évreux. L'écriture est du XII^e. ou du XIII^e. siècle.

(4) « In castello quod dicitur Mons fortis, est quædam capella in honorem beatissimi Nicolai, etc. »

Dans son admiration , le clerc appela plusieurs personnes qui assistaient à l'office pour leur montrer ce qui était arrivé et les rendre témoins du miracle (1). »

Beaucoup de personnes vont encore en pèlerinage à St.-Nicolas du château de Montfort; nous avons vu de nos propres yeux une femme gravir un sentier des plus difficiles pour aller porter son enfant à l'endroit où était jadis la chapelle. On dépose sur une pierre de petites offrandes, telles que centimes, sous, etc.

(1) La *Légende dorée* (t. I^{er}, p. 32 et 33) raconte un autre miracle qui eut lieu dans un château de Normandie; nous allons le reproduire ici pour prouver à quel point saint Nicolas était vénéré dans les XII^e. et XIII^e. siècles (*), mais sans pourtant prétendre garantir que le fait dont il s'agit se soit passé dans le château de Montfort :

« Un homme riche eut un fils par les mérites de saint Nicolas, et il l'appela Dieudonné, et il consacra dans son château une chapelle à saint Nicolas, et il célébra't chaque année la fête de ce saint, et cela se passait en terre païenne. Et il arriva que Dieudonné tomba au pouvoir des païens, et il fut mis au service de leur roi. Et, l'année suivante, le jour que se célébra't la fête de saint Nicolas, l'enfant qui tenait devant le monarque une coupe précieuse, se ressouvint de la joie qu'il y avait à pareil jour, dans la maison de son père, et il commença à soupirer. Et le roi lui demanda la cause de son chagrin, et l'enfant la lui dit, et le roi lui répondit : Quoi que ton saint Nicolas puisse faire, tu demeureras avec nous. Et soudain, il s'éleva un grand vent qui ébranla toute la maison; l'enfant fut enlevé dans les airs avec la coupe, et il fut déposé devant la porte de la maison où ses parents célébraient la fête du saint, et ils eurent tous une extrême joie. Et il est dit, dans d'autres auteurs, que cet enfant était né en Normandie, et qu'il alla outre-mer, et qu'il tomba au pouvoir du soudan qui le faisait cruellement battre devant lui. Ensuite, on le mit en prison, et c'était le jour de St.-Nicolas, et il s'endormit en priant ce saint, et lorsqu'il se réveilla, il se trouva dans la chapelle du château de son père. »

(*) La *Légende dorée* a pour auteur Jacques de Voragine, né vers 1230 à Varaggio, et mort le 14 juillet 1298.

La chapelle de St.-Nicolas dépendait de l'abbaye du Bec à laquelle Robert de Montfort l'avait donnée, vers 1147, comme dotation du prieuré de St.-Himer-en-Auge. La charte de donation qui se trouve dans un recueil déposé aux archives de l'Eure (1), est en latin et commence par ces mots :

« Sciant præsentés et futuri quod ego Robertus de Monteforti donavi Deo et Sanctæ Mariæ Becci sanctoque Ymerio et monachis meis apud S. Ymerium Deo servientibus. et capellam sancti Nicolai, cum omnibus pertinentiis suis quæ constructa est in castello de Monteforti (2). »

Puisque nous avons parlé du prieuré de St.-Himer, nous mentionnerons une charte qu'un exploit de 1745 prétend avoir été donnée en sa faveur par Hugues I^{er}, comte de Montfort-sur-Rille. Le même exploit la dit confirmée par Guillaume-le-Conquérant, qui pourtant, n'avait pas plus de 8 ou 9 ans, en 1035, époque de la mort de son père; au reste, il a pu confirmer cette charte après la mort de Hugues I^{er}. Quoi qu'il en soit, elle figure dans les pièces d'un procès qui s'éleva entre le prieur de St.-Himer et les Chartreux de Rouen, lesquels étaient présentateurs et gros décimateurs à Illeville-sur-Montfort. Le procès avait pour objet les dîmes de la forêt de Montfort, que le fermier des Chartreux prétendait percevoir. « Mais, disait l'exploit, on ne croit pas que les sieurs Chartreux, qui ont beaucoup plus de connaissance que Lormier (leur fermier) de leurs droits et possessions dans cette paroisse, autorisent une prétention aussi injuste et aussi mal fondée. Le sieur prieur de St.-

(1) Ce recueil est intitulé : *Copies des titres primordiaux de donations des comtes de Montfort, fondateurs du prieuré de St.-Himer, tirées de l'ancien Cartulaire du Bec, concernant les prieurés dépendants du couvent.* (Communiqué, en 1839, par M. A. Chassant, ancien bibliothécaire d'Évreux.)

(2) Cette charte nous a été communiquée par M. l'abbé Carême.

Himer est en droit, en vertu de ses titres et possessions, de prendre le dixième de la forêt de Montfort, et des terres essartées de cette forêt. Ce droit ne lui est point contesté dans les paroisses d'Apperville, Montfort, Rougemoutier et Catellon où il perçoit les deux tiers des grosses et vertes dîmes sur tous les fonds qui ont fait anciennement partie de ladite forêt, et il possède des chartes de donation des seigneurs de Montfort, fondateurs de ce prieuré, auquel ils aumônèrent la dime de leur domaine et de leur forêt (1).

« La première de ces chartes, donnée par Hugues I^{er}. et confirmée par Guillaume-le-Conquérant, est conçue en ces termes :

« Sancto Himerio concedo totam decimam omnium reddituum terræ meæ ac de cunctis silvis meis decimam hoc est feris de volatilibus, de venditione nemorum, de essartis, de melle, de panagio atque de cunctis consuetudinibus silvarum; et omnium de molendinis meis decimam et de piscariis, et de vivariis, et de cunctis pecuniis, et de caseis, et de omnibus redditibus terræ meæ. »

Le sire de Montfort, Hugues I^{er}., avait laissé un fils appelé Hugues, ainsi que lui, et qui hérita de ses domaines. De tous les seigneurs de Montfort, c'est celui qui date le plus dans l'histoire. Dévoué au duc Guillaume, dont il était le connétable et qu'il accompagna dans presque toutes ses expéditions guerrières, il ne paraît pas avoir eu le temps de faire rien construire à Montfort. En effet, dès 1054, époque à laquelle il ne devait guère avoir plus de 20 à 25 ans, on le voit avec Hugues de Gournay et quelques autres chevaliers,

(1) Le prieuré de St.-Himer oublia de faire valoir ces donations quand, en 1266, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, déclara qu'il avait le droit de disposer de la dime et des noales de la forêt de Montfort, puisqu'elles n'appartenaient à personne.

conduire dans le pays de Caux les hommes d'armes du duc de Normandie contre les troupes de Henri I^{er}, roi de France, et remporter sur les Français l'éclatante victoire de Mortemer (1). Il signa, en 1061, la charte de donation du prieuré de Bolbec à l'abbaye de Bernay, en 1063; celle du duc Guillaume, datée de Bonneville (2), en 1067; la charte de Robert de Guitot, en faveur de l'abbaye de St.-Évroult, ainsi que beaucoup d'autres (3) qu'il serait trop long de désigner ici, mais qu'on trouvera dans le *Monasticon anglicanum*, le *Neustria Pia*, etc.

On se fera aisément une idée de la puissance du comte Hugues II, de Montfort, quand on saura qu'il fournit 50 navires et 69 hommes d'armes pour l'expédition d'Angleterre, dans laquelle il accompagna le duc Guillaume (4). A la bataille d'Hastings où il paya glorieusement de sa personne, il sauva, aidé de Guillaume de Vieux-Pont, la vie à Guillaume Mallet près d'être mis à mort par les en-

(1) Mortemer-sur-Eaulne.

(2) « Hæc anno millesimo sexagesimo tertio, ab Incarnatione Dni apud Bonamvillam regnante Philippo rege, etc. « Cette charte fut plus tard confirmée par Henri I^{er}, duc de Normandie et roi d'Angleterre.

(3) Il fut aussi témoin pour la charte de fondation de l'abbaye de St.-Étienne de Caen.

(4) Hugues de Montfort, mais nous ne savons lequel, devait service au duc de Normandie de cinq chevaliers et demi, à cause de ses fiefs de Mesnil-Mauger et de Montelles. Robert de Montfort lui devait service, à cause de l'honneur de Chouquainville; — qu'il y avait trente-trois chevaliers relevant de lui, et trois chevaliers qui lui devaient service, à cause de l'honneur d'Orbec; — qu'il avait onze chevaliers à son service, une vavassorie moins :

Feoda de honore Montis fortis :

Matheus de Poteria, 4 militem.

nemis (1). En récompense de sa valeur, le roi Guillaume (2) le gratifia de 114 manoirs en Angleterre, et l'adjoignit à son frère Odon, évêque de Bayeux, auquel il avait confié le gouvernement de la ville de Douvres et de tout le pays de Kent. Selon Gabriel Dumoulin, Hugues II aurait été capi-

Roetot, 1 militem.

Escacalon, 1 militem.

Guillelmus Pipart, 2 milites.

Rogerus de Torvilla, tertiam mil' tis.

(*Preuves de la Maison d'Harcourt.*)

Les tenants fiefs des comtes de Montfort devaient au château un service de garde, tour à tour pour plus ou moins de temps. Voici une note relative à ce service, qui nous a été communiquée par M. l'abbé Carême :

« Radulf. de Ardena redd. comput. de C. lib. quas habuit *des issues* de la terre de Hugues de Montfort pour la garde du château de Montfort, pendant cette année (1198). » Jean Luce rend compte de 25 livres pour la même garde.

(1) Quant vint li sires de Montfort
Et dam Willame de Vez Pont
Od grant maisnies ke ils ont
Le recostrent (le délivrent) hardiment.
Mult y perdirent de leur gent
Mallet firent monter maneiz (sur-le-champ).
Sur un destrier tot freiz.

(*Roman de Rou*, t. II, p. 231).

(2) « C'est sous ce roi qu'un jeune homme, nommé Turoid, fils de Guillaume, vicomte de Montfort, vint à Préaux pour y être moine. Il fut amené et offert par sa mère Ansfride; son ayeul Osmont, dit Malhureb; son oncle Boldin; deux prêtres, Ricardus de Apivilla et Richard de Fontaine, avec ses frères Guillaume et Anastase. L'abbé de Préaux était Ansfroi. Sa mère posa sur l'autel la dime de Catelon et de l'église, avec x acres de terre, et la dime de Fontainecourt (à Glos); la dime de Bourneville, du Tac, etc., du consentement de Hugues de Montfort... » (Extrait du Cartulaire de Préaux, communiqué par M. l'abbé Carême).

taine de la garnison de Douvres. — Quoi qu'il en soit, il n'est plus fait mention de lui depuis la mort de Guillaume-le-Conquérant, bien qu'on voie, en 1089, Gislebert du Pin conduire au siège de Brionne les troupes de Montfort-sur-Rille, ce qui aurait pu être par délégation du comte Hugues, resté en Angleterre au service de Guillaume-le-Roux. Enfin, tout ce qu'on en sait, c'est qu'il se fit moine au Bec. De deux mariages qu'il avait contractés, l'un avec la fille de Richard de Belfage (1), il eut trois enfants, deux fils, Hugues et Robert, et une fille nommée Alix, laquelle épousa Gilbert de Gand, dont il est fait mention dans le *Monasticon anglicanum* (2).

Hugues qui succéda à son père sous le nom de Hugues, troisième du nom, ne jouit pas long-temps de son héritage, étant mort, disent les historiens, en Terre-Sainte, et sans postérité. Alors, son frère Robert prit le titre de comte de Montfort. Le nom de Robert de Montfort figure dans une multitude de chartes (3) et aussi dans l'histoire, qui rapporte comment il commandait en chef l'armée de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et régent de toute la Normandie, en l'absence du duc Robert, son frère, parti en Palestine. Ce fut Robert de Montfort qui, sur l'ordre du roi, partit avec sept

(1) D'autres disent de Bienfaite.

(2) A propos du monastère de Bardnei, dans le comté de Lincoln, en Angleterre.

« Gilbert de Gand et Alix de Montfort, sa femme, ont été les restaurateurs de ce monastère. »

Ceci donne lieu de penser que Gilbert de Gand fut présent à la bataille d'Hastings.

(3) « Anno qui computatur ab Incarnatione Domini millesimo nonagesimo secundo, indictione quinta decima, mense februario. S. Roberti de Monte forti. » Charte de confirmation du prieuré de N.-D. du Pré, à Rouen.

cents hommes d'élite, montés à cheval et couverts de cuirasses, pour aller s'emparer de la tour du Mans. — Cette nouvelle garnison occupa tous les postes de la ville du Mans, et Robert arbora avec une grande pompe, sur la tour principale, l'étendard du roi (1). L'année d'après, en 1099, Hélié, comte de la Flèche, ayant voulu enlever la ville de Balon (2) au duc de Normandie, Guillaume-le-Roux envoya des troupes contre lui. Hélié, se voyant poursuivi, décampa; mais en s'en allant, il mit le feu dans tout le pays, particulièrement à Vaux et Ostilly. Robert de Montfort, avec cinq cents chevaliers, s'empressa de marcher en avant, éteignit l'incendie du château de Vaux, et fortifia la place pour le service du roi (3).

C'étaient là de beaux commencements; malheureusement le comte Robert ne persista pas dans la ligne de conduite exigée par la loyauté, car on le voit, en 1102, non-seulement abandonner le duc de Normandie, au siège de Vignats, mais encore chercher à déterminer les autres corps de l'armée à s'enfuir comme lui. Il serait difficile de dire ce qu'il devint après cette trahison: peut-être revint-il habiter son château de Montfort. Quoiqu'il en soit, on le retrouve, en 1104, au nombre des seigneurs qui accueillirent avec enthousiasme Henri I^{er}, roi d'Angleterre, venu en Normandie visiter sa ville de Domfront et les autres places qui lui appartenaient. Vers cette époque, de graves dissentiments s'étant élevés entre les deux frères Robert et Henri, Robert de Montfort embrassa le parti du dernier, et, en 1106, il combattit pour lui à Tinchebray, contre le duc Robert.

Malgré cette preuve de dévouement, Henri I^{er}. ayant, en

(1) V. G. Dumoulin et Orderic Vital.

(2) *Idem*.

(3) *Idem*.

1107, convoqué les grands de la province, « fit appeler en jugement Robert de Montfort comme ayant trahi sa foi. » Le comte, qui se sentait coupable, obtint, dit Orderic Vital, la faculté d'aller à Jérusalem, et abandonna toutes ses terres au roi. Arrivé dans la Pouille, il fut reçu, avec de grands honneurs, par le duc Bohémond qui, ignorant la cause de son exil, lui donna dans l'armée des croisés un grade élevé, attendu qu'il avait été maréchal héréditaire de Normandie (1). Mais Robert récompensa la généreuse conduite de Bohémond par une indigne trahison. Peu de mois après, il mourut « méprisé de tous, et sans que personne fit l'éloge de son mérite (2). »

Comme il n'avait laissé aucune postérité, son domaine de Montfort passa à sa sœur Alix, femme de Gilbert de Gand et mère d'un fils appelé Hugues, jeune homme bouillant, entêté, d'une bravoure à toute épreuve, et qui, en héritant du comté de Montfort, devint un châtelain illustre et puissant par ses richesses, ses places-fortes et ses vassaux (3). Il avait épousé Adeline, fille de Robert de Meulent, et sœur du célèbre comte Waleran, ce qui avait encore accru son influence.

A peine Hugues IV était-il entré en possession du comté de Montfort, qu'il se joignit à son beau-frère Waleran et à plusieurs autres barons pour comploter d'élever au pouvoir souverain Guillaume Cliton, sous le prétexte qu'Henri I^{er}. « tournait à la vieillesse et manquait d'enfants légitimes. » Le jeune Guillaume était fils de l'infortuné duc Robert, que Henri avait fait prisonnier à la bataille de Tinchebray. Les

(1) C'est-à-dire connétable.

(2) Orderic Vital, liv. XII. — Parmi les armoiries de la salle des Croisés, à Versailles, figurent celles de Robert de Montfort-sur-Rille, 1107 : de gueules au sautoir d'or.

(3) Nous appliquons ici à Hugues ce qu'Orderic Vital dit collectivement de lui, de Waleran, etc.

conjurés se contentèrent pendant quelque temps de murmurer en cachette, mais enfin, au mois de septembre 1122, « ils se réunirent à la Croix-St.-Leuffroi et y ourdirent une conspiration générale. » Nous allons laisser Orderic Vital raconter ce qu'il advint de cette conspiration :

« Ces menées clandestines n'échappaient point au roi Henri. C'est pourquoi, dans le mois d'octobre, il rassembla une grande armée à Rouen; puis sortant de la ville le dimanche après son repas, comme tout le monde ignorait ses projets et l'objet de son voyage, il appela à lui Hugues de Montfort qui se présenta aussitôt, et il lui ordonna de lui remettre son château. Ce seigneur, qui était un des conjurés, voyant sa perfidie découverte, éprouva une prompte anxiété, et fort incertain de ce qu'il devait faire dans un si court espace de temps, il se décida à obéir aux ordres du roi, car il craignait que son refus ne le fit aussitôt charger de fers. Alors le roi envoya en avant, avec Hugues, des amis fidèles pour recevoir les clés de la place. Dès qu'il se vit loin de la présence de Henri, il poussa à toute bride son fidèle destrier, et abandonna ses compagnons à l'entrée de la forêt (1); puis prenant un chemin plus court qu'il connaissait parfaitement, il les prévint, et sans descendre de cheval, il ordonna à son frère (2), à sa femme et à ses gens de garder soigneusement le château. « Le roi, dit-il, vient en force, tenez bon contre lui. » De là, il courut en toute hâte à Brionne, et ayant raconté ce qui se passait, il fit prendre les armes au comte Waleran pour en venir ouvertement au combat. Au retour de ses amis qui se plaignirent d'avoir été trompés par la

(1) Orderic Vital ne nomme point cette forêt : selon Gabriel Dumoulin, c'était celle de Moulineaux. M. A. Leprevost dit : *la forêt de Montfort-sur-Rille*.

(2) On ne sait point quel était ce frère dont il n'est question que cette fois-ci seulement.

perfidie du comte Hugues, le roi, irrité, fit armer aussitôt ses chevaliers, et attaquer la garnison avant qu'elle ne fût préparée. Dans les deux premiers jours, toute la ville (1) fut brûlée (2) et la place fut prise jusqu'au château. Alors, Robert de Caen, comte de Glocester, et Néel d'Aubigny, amenèrent beaucoup de troupes du Cotentin; c'est pourquoi Raoul de Guader (3) et les autres assiégés eurent beaucoup à souffrir, en dedans, des assauts répétés qu'on leur livra. Enfin, se voyant privés de tout secours de la part des conjurés, et adoptant une meilleure résolution, avant un mois de siège (4), ils firent la paix, et reçus en grâce par le roi, ils lui remirent la tour (5). »

Henri devenu maître du château, loin de vouloir tirer vengeance de la perfidie du comte de Montfort, donna une *plaine terre* (6) à Adeline, sa femme, lui promettant, dit

(1) Montfort portait autrefois le titre de ville. On trouve, à la fin du XII^e. siècle, un Robert de Spineto donner à l'abbaye du Bec un hôte (*) *in villa de Monteforti*. C'est ce qui nous étonne, le titre de *villa* ne signifiant, au moyen-âge, qu'une maison de campagne.

(2) « Le Duc, piqué de la tromperie (de Hugues), assiége Montfort, les deux premiers jours *jette du feu d'artifice*, brûle la ville et se rend maître du château, la tour (le donjon) exceptée, etc. » (Gabriel Dumoulin, liv. IX).

(3) Que Dumoulin appelle de Chaudey. C'était peut-être de Chandé ou Chandey. Il commandait la garnison du château de Montfort.

(4) Au bout de trente jours, dit Dumoulin.

(5) Orderic Vital, liv. XII.

(6) *Plana tellus*, terre sans forêts (Orderic Vital, liv. XII, traduit. de M. Guizot). M. A. Leprevost dit : *planam tellurem*, c'est-à-dire la portion rurale, le domaine utile de l'Honneur (aleu) de Montfort. La

(*) M. Léopold Delisle, dans son bel ouvrage *Sur la condition de la classe agricole en Normandie, au moyen-âge*, remarque trois genres principaux dans la seconde classe de la population des campagnes : les hôtes, les paysans proprement dits, et les bordiers. Les hôtes ne différaient guère des autres paysans que par leur nom, qui rappelait spécialement l'hôtise qu'ils habitaient.

G. Dumoulin, que si son mari abandonnait le parti des rebelles, il lui pardonnerait et le remettrait en possession de tous ses biens. Mais Hugues refusa fièrement, et préféra, malgré les prières d'Adeline, subir la peine de la confiscation plutôt que de violer les serments qu'il avait faits. Le roi fit alors occuper le château de Montfort par des troupes que commandait un des principaux chefs de son armée, auquel il confia la défense du pays contre les brigands. Puis il s'en retourna à Gisors, où des partisans de Guillaume Cliton machinaient une autre sédition.

Ceux que Henri venait de vaincre ne le virent pas plus tôt quelque peu éloigné qu'ils recommencèrent leurs révoltes. Waleran de Meulent alla ravir la tour de Watteville (1) qui était de son domaine, et dans laquelle il avait antérieurement placé huit de ses vassaux sous les ordres de Hubert de Lisieux et de Roger, qui lui avaient fait savoir le besoin qu'ils avaient d'être secourus, encore bien que le roi, obligé de courir à Gisors, eût été forcé d'abandonner le siège de la tour, et se fût contenté d'élever autour d'elle de solides retranchements occupés par un détachement de ses gardes ayant pour chef Gautier, fils de Guillaume de Waliquerville (2). Les conjurés, aussitôt cette nouvelle reçue, se mirent en route. Waleran, avec ses trois beaux-frères, Hugues de Montfort, Guillaume Louvel et Hugues de Neufchâtel (3), marchait en tête de l'armée; Amaury de Montfort, le puissant comte d'Évreux, les accompagnait, et, ajoute Orderic Vital, l'em-

ferme de l'Honneur de Montfort était louée 650 livres. En 1180, elle était tenue par Roger, fils de Landri.

(1) Watteville-sur-Seine.

(2) Nous ne savons s'il s'agit de Voicreville en Roumois, qui s'appelait au moyen-âge Waliquerville, ou de Valiquerville dans le pays de Caux.

(3) En Thinerai.

portait sur eux tous. Étant arrivés à Watteville de grand matin, ils fondirent à l'improviste sur les assiégeants. « Comme Gautier, debout et couvert de sa cuirasse, défendait vivement les palissades du camp », il fut saisi par un long croc en fer, attiré en bas et fait prisonnier. Ensuite, Waleran « dévasta les champs des environs, enleva des églises et des maisons toutes les subsistances qu'il y trouva et les fit entrer dans la tour pour approvisionner la garnison. Le même jour, ce comte, furieux comme un sanglier écumant, entra dans la forêt de Brotonne; il y trouva des paysans qui coupaient du bois; il en prit plusieurs, il les estropia en leur faisant couper les pieds, et viola ainsi avec témérité, mais non impunément, le saint jour de l'Annonciation.

« Cependant Raoul de Bayeux, qui était gouverneur du château d'Évreux, ayant appris, par ses espions, qu'il était entré de nuit beaucoup d'ennemis dans la tour de Watteville, alla trouver ses amis, Henri de Pommeret, Odon Borleng et Guillaume de Tancarville; il leur fit connaître le passage de l'ennemi, et mit beaucoup de zèle à leur persuader de s'opposer à son retour, en défendant, le fer à la main, la route royale (1). » Ils acceptèrent, avec empressement, cette proposition avec les troupes dont ils disposaient, puis, bien armés, ils suivirent, avec trois cents chevaliers, la route

(1) C'est un ancien chemin qui partait de Watteville-sur-Seine. Il s'embranchait un peu au-dessous du côtelier romain signalé par M. Fallue (*), non loin de la maison du Roi, dans la voie de Pont-Audemer à Caudebec, et se dirigeait sur la côte de Caveaumont pour gagner, dit M. Fallue, Fourges (et non Forges), Touville, Voisreville, St.-Martin-du-Parc, Brionne et Beaumont-le-Roger. Dans notre mémoire *Sur les voies romaines du Roumois*, nous avons donné autant de détails que possible sur ce chemin et la direction qu'il suit.

(*) *Mémoire sur les antiquités de la forêt de Brotonne.*

de Bourgtheroulde (1), et le « 7 des calendes d'avril (26 mars), attendirent les ennemis en plein champ, comme ils débouchaient de la forêt de Brotonne pour regagner Beaumont. » Quand les troupes royales découvrirent ces gens qu'elles crurent supérieurs à elles, elles commencèrent à redouter des hommes d'une si grande valeur; mais Odon Borleng les rassura. Ses compagnons, encouragés par les exhortations de cet illustre chevalier, consentirent à mettre pied à terre avec les leurs, pourvu qu'il fût de la partie, ce à quoi il consentit. De son côté, Waleran, fou de joie, crut avoir remporté la victoire rien qu'en apercevant les troupes royales. Cependant Amaury voulait éviter le combat, à cause de la supériorité des gens d'Henri. Mais les autres ne l'écoutèrent point, et ils se rangèrent en bataille. « D'abord, le comte Waleran voulut marcher à l'ennemi avec quarante chevaliers, mais son cheval blessé s'abattit sous lui. Sur la première ligne, les archers tuèrent plusieurs chevaux, et beaucoup de combattants furent renversés avant de pouvoir se servir de leurs armes. Ainsi, le parti des comtes fut bientôt écrasé. Chacun tourna le dos, jeta ses armes, » et se sauva.

(1) Ici nous cessons pour un moment de copier Orderic Vital, persuadée que nous sommes qu'il a commis une grave erreur et confondu la bataille de 1036 où figurait Roger de Toesny, contre les fils d'Onfroy de Vieilles, et qui se livra entre Boissey-le-Châtel et Bourgtheroulde, avec celle qui eut lieu en 1123 (*), entre Waleran de Meulent et les troupes royales. Le langage même tenu par le bon moine de St.-Évrout, quelques paragraphes plus loin, démontre suffisamment son erreur. « Béni soit Dieu, s'écrie-t-il, qui manifesta aux regards des hommes pieux, le jugement de son équité dans le territoire de Rougemoutier, en donnant la victoire aux amis de la paix et en confondant les projets des rebelles! » Or, Rougemoutier est au moins à trois lieues de Bourgtheroulde; mais c'est ce qu'Orderic Vital ne savait pas.

(*) En 1124, dit Orderic Vital.

Waleran et Hugues de Montfort, ayant été saisis, furent enchaînés et mis dans la prison du roi, où Hugues de Montfort resta 11 ou 12 ans (1). Il est probable qu'il n'en sortit qu'à la mort de Henri, arrivée en 1135. A partir de cette époque, Hugues IV ne figure plus dans aucun acte politique, sauf dans une charte de 1154, où il est mentionné comme témoin de l'acte authentique par lequel Henri, deuxième du nom, reconnaissait les privilèges de la commune et bourgeoisie de Rouen. Les *Copies des titres primordiaux de donations des comtes de Montfort à l'abbaye du Bec* contiennent aussi une charte en faveur du prieuré de St.-Himer, donnée du consentement de Robert, son fils, et d'Adeline, sa femme : « Quam etiam donationem nostram Hugo de Monteforti, et Robertus filius ejus et Adelina uxor ejus (2) magno desiderio quantum eorum interesset concesserunt, etc. »

Quoique rentré dans une partie de ses biens à sa sortie de prison, Hugues n'avait point recouvré la jouissance du

(1) Si la bataille fut donnée en 1123, Hugues demeura 12 ans en prison; si elle n'eut lieu qu'en 1124, il y resta 11 ans.

(2) « Adelina, uxor Hugonis Montisfortis, veniens Pratellum soror loci effecta est sic dicens : Huic loco do corpus et animam meam, ut ibi sepeliar cum patre meo et parentibus meis. » Test. Pagano, presb., etc.

Outre Robert, dont il est question dans la charte de Hugues IV, ce dernier eut encore un autre fils, nommé *Turstin*, au moins M. l'abbé Carême nous a-t-il dit avoir une charte de celui-ci, lequel était établi en Angleterre, et qui, dans cette charte, se dit frère de Robert de Montfort, puis père d'un troisième Robert, aussi de Montfort. Dans une deuxième charte, ce troisième Robert nomme son père *Turstin*, ce nom que l'on a souvent changé en celui de Toustain, et qui nous rappelle un passage de Du Cange, cité par M. Hucher, dans son intéressant traité sur les *Enseignes de pèlerinage* (*Bulletin monumental*, vol. XIX, n°. 7). Voici ce passage que nous aimons à reproduire ici, bien que nous ne prétendions nullement affirmer que le Toustain dont il y est parlé soit celui dont nous citons la charte; mais, enfin, il existait à Montfort-sur-Rille une chapelle de Ste.-Marie, ou Notre-

château de Montfort ; elle appartenait à Waleran de Meulent , son beau-frère , auquel Henri I^{er} , qui lui avait pardonné sa rébellion , l'avait donné en garde , vers 1128. Henri étant mort , Waleran fut confirmé dans sa possession par le roi Étienne , en 1135. Enfin , en 1141 , il obtint la même concession de Geoffroy d'Anjou , mari de l'impératrice Mathilde , fille de Henri I^{er}. C'est du courant de 36 années , pendant lesquelles Waleran occupa le château de Montfort , qu'il avait fait réparer , qu'il faut dater ses donations à divers monastères , mais particulièrement au prieuré de Corneville , qu'il gratifia de « la coutume du mort-bois dans la forêt de Montfort ; du libre passage , sur ses terres , de la dîme des denrées allant de Montfort à Pont-Audemer ; d'une aumône dans la paroisse d'Illeville , etc. (1). »

Dame de Montfort , et on y allait en pèlerinage (*). A nos lecteurs le soin de décider s'il s'agit d'elle ou de toute autre.

« Ubi (dit Du Cange) , verbo insignium ubi sacrum , etc. ut et in lit. remiss. , ann. 1397 , ex reg. 153 , chap. 129 : *Lors , le dit Toustain eut sachié de sa bourse une ensaigne d'argent qui pouvoit bien valoir 2 sols ou environ..... Quelle ensaigne est-ce ? Elle est de Montfort ou du mont St.-Michiel.* »

(1) Voir le I^{er}. vol. de l'*Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer* , par M. Canel. — M. l'abbé Carême a trouvé dans un mss. appartenant à M. A. Le Prevost , une note disant que l'abbaye de Corneville avait , au XII^e. siècle , un aumônier résidant à Illeville. « Scilicet unum elemosinarium apud Willevillam. » La même abbaye possédait , en outre , à Illeville , un fief-noble , appelé le Chastel , qu'en 1578 elle vendit à Jehan Dupin , écuyer , avec tous les droits seigneuriaux qui y étaient attachés. La terre du Chastel , bien déchue aujourd'hui , contenait alors plus de 100 acres. On y voit encore une avenue de hauts châtaigniers , dont plusieurs n'ont pas moins de six ou sept cents ans d'existence ; leur circonférence est de 4^m. 60^e.

(*) La chronique du Bec rapporte que , le 8 août 1468 , Marguerite d'Anjou , épouse de Henri VI , roi d'Angleterre , fut , avec son fils Édouard , prince de Galles , faire un pèlerinage à N.-D. de Montfort.



Cependant Robert de Montfort, fils aîné de Hugues IV, avait, depuis long-temps, conçu un violent ressentiment de ce que son oncle refusait de lui rendre le château de son père. Dans sa colère, il laissa échapper des paroles menaçantes, ce que voyant, leurs amis communs leur proposèrent de se rendre l'un et l'autre entre Bernay et Orbec, pour avoir une entrevue, ce qui fut accepté. Waleran, peu méfiant, n'avait pris que peu de monde avec lui. Robert qui, à en juger par l'événement, méditait une perfidie, s'était fait accompagner par des hommes d'armes, qui firent Waleran prisonnier. Robert le conduisit ensuite à Orbec et l'enferma dans la forteresse, en lui signifiant qu'il n'en sortirait que lorsqu'il lui aurait rendu le château de Montfort. Les vassaux de Waleran, ayant appris la captivité de leur chef, coururent aussitôt assiéger Orbec, mais ils n'en purent prendre la forteresse. Alors, Waleran, pour obtenir sa liberté, consentit à rendre à son neveu le château. Peu après, il tenta de le reprendre en mettant le siège au pied de ses murailles. Afin de le mieux battre, il y dressa quatre bastilles (1). Mais Robert, faisant une vigoureuse sortie, le mit en fuite et rasa les fortifications qu'il avait fait élever (2). C'est ainsi que Robert II rentra en possession du château de Montfort, qui ne lui fut plus jamais disputé.

Ces événements avaient eu lieu de l'année 1153 à l'année 1154. C'était alors le fils de Geoffroi d'Anjou et de l'impératrice Mathilde qui gouvernait la Normandie sous le titre de Henri II; or, Robert de Montfort, tout dévoué à ce prince jeune, beau et valeureux, haïssait ceux qu'il soupçonnait de

(1) Gabriel Dumoulin.

(2) On voit encore aujourd'hui, en face, à deux ou trois cents pas du château, à l'est et tout près du chemin de Boissey, une éminence artificielle entourée d'un creux de fossé. Elle porte dans le pays le nom de *la Butte qui sonne*. Peut-être est-ce un reste des ouvrages de Waleran.

lui manquer de fidélité. Henri d'Essex, porte-étendard héréditaire d'Angleterre, l'apprit à ses dépens, à la suite d'une expédition dirigée contre les Gallois par le roi Henri. Ayant entendu, pendant qu'on en était aux mains, une voix crier : Henri (le roi) est tué, d'Essex jeta l'étendard royal qui fut pris par l'ennemi. Robert de Montfort conserva de cette action un tel ressentiment que, six ans après, en 1163, il ne put se retenir de l'accuser devant le roi Henri de couardise et de trahison. Le point d'honneur exigeait que d'Essex vengât cette injure et prouvât son innocence par les armes; aussi appela-t-il Robert en combat singulier. Celui-ci, après avoir passé la nuit en prières à Soissons, dans l'église de St.-Dreausen, où avaient coutume d'aller ceux qui étaient pour combattre, se rendit à l'appel de d'Essex, l'attendit de pied ferme et le vainquit. D'après la loi, ce dernier eût dû être mis à mort, mais le roi lui fit grâce de la vie, le forçant toutefois de se faire moine dans l'abbaye de Reading et confisquant toutes ses propriétés.

Le reste de la vie de Robert II ne fut marqué par aucun autre événement. Il mourut l'an 1179. Ses donations aux monastères ne sont enregistrées dans aucune charte qui soit venue à notre connaissance, sauf celle de 1147; on sait seulement que, conseillé par quelqu'ennemi des religieux du Bec, il leur retira l'église de St.-Himer, qu'ils tenaient de sa munificence. Au reste, cette église leur fut rendue après sa mort, car on trouve aux archives de l'Eure une charte de Raoul, évêque de Lisieux, datée de 1189, laquelle porte que, le jour de la sépulture du jeune Robert, fils de Robert II, seigneur de Montfort, Hugues, son frère aîné, cinquième du nom, rendit, à la prière de sa mère Clémence (1), l'église de St.-

(1) Femme de Robert II. Quand il l'épousa, elle était veuve de Henri de Fougères. Elle lui donna six enfants.

Himer aux moines du Bec. Les religieux, en reconnaissance, s'obligeaient à prier pour le salut de Robert II, de Clémence, de Hugues et du jeune Robert. Cette charte fut dressée et consentie au Bec par l'évêque Raoul qui confirma, en même temps, toutes les autres donations faites aux prieuré et église de St.-Himer.

Ce fut donc Hugues, fils aîné de Robert II, qui hérita du titre de seigneur de Montfort. Nous disons le titre, parce que nous croyons que le château n'était plus la propriété des Montfort, depuis qu'il avait été pris par Henri I^{er}, en 1122, et qu'ils n'en avaient que la garde, au moins ce roi et ses successeurs ne l'avaient-ils confié qu'à ce titre à Waleran de Meulent (1). Il en fut probablement de même de Robert II, lorsqu'il l'eut enlevé de vive force à son oncle, en 1154. Quant à Hugues V, on ne voit pas qu'il ait habité le château de Montfort; au reste, il est assez peu question de lui dans l'histoire, sauf ce que rapportent les *Rôles Normands* où il est fait mention de divers comptes, entr'autres de ce qu'il devait au trésor pour le complément de sa part de souscription relativement au rachat de Richard-Cœur-de-Lion :

« Hugues de Montfort, reddit comp. de 51 lib. 10 s. 2 d.

« Au trésor 46 liv. 10 s. Il doit 100 s. 2 den. » (1195).

M. L. Delisle rapporte aussi un fait des plus curieux sur la manière dont Hugues de Montfort fut acquitté de ce qu'il devait aux Juifs. « Jean-sans-Terre, dit ce savant écrivain, étant à bout d'expédients pour récompenser les services des

(1) G. Fab. qual. xx lib. vii b. v s. 8 d. ; d. p. de for. de Monteforti vastata dum fuit in manu reg. (*Rôles Norm.*, ann. 1198).

Ceci donnerait à penser que, du moins, la forêt de Montfort n'était plus la propriété des seigneurs de ce nom.

« Les hommes d'une paroisse ou bourgeois d'une ville affermaient, au moyen-âge, les droits que le roi ou le seigneur avait à exercer dans leur localité » (M. L. Delisle).

seigneurs normands, prit une mesure assez ordinaire dans un temps où les chrétiens se croyaient en quelque sorte dispensés de remplir leurs devoirs envers les Juifs : il se substitua à la place des débiteurs et récompensa ses fidèles serviteurs, en leur remettant tout ou partie des dettes usuraïres que les Juifs leur avaient fait contracter. C'est ainsi que se libérèrent Hugues de Montfort, Richard d'Annebaut, etc. »

Ce passage de M. Delisle explique la lettre suivante, adressée par Jean-sans-Terre à Guillaume Le Gras, sénéchal de Normandie :

« Nous vous mandons de mettre Hugues de Montfort en possession de ses terres, en Normandie, dont il a reçu échange de nous, retenaut en notre main ce qu'il doit à l'Echiquier, *aux Juifs*, et aux bourgeois. » (25 mai, 1203, au Teil-Nolent).

Il existe une multitude d'autres détails de ce genre dans les *Rôles Normands* et les Lettres de Jean-sans-Terre ; mais comme il serait trop long et fastidieux de les reproduire, nous nous bornerons à rapporter un seul fait essentiel : c'est celui de la confiscation, par Philippe-Auguste, en 1204, des biens de la famille de Montfort qui fut ainsi punie de sa fidélité au parti de Jean-sans-Terre. Hugues de Gournay subit la même peine. Il avait reçu, dit Gabriel Dumoulin, les troupes du roi de France dans le château de Montfort dont il était gouverneur ; mais celles de Jean y rentrèrent bientôt après, et Hugues de Gournay, soupçonné de complicité avec elles, tomba dans la disgrâce de Philippe II.

Quant aux sires de Montfort, après avoir été dépouillés de leurs biens, ils se retirèrent dans leurs possessions d'Angleterre pour ne jamais reparaître en Normandie.

Cependant Jean-sans-Terre réinstallé dans le château de Montfort, ne s'occupait plus comme devant, à y signer des

chartes (1), ou à écrire des lettres à ses baillis et à ses sénéchaux (2); il avait à faire exécuter un plus sérieux projet : c'était la destruction complète du château qu'il effectua en démolissant les tours, démantelant les murailles, ruinant les chemins couverts, comblant les puits et crevant la voûte de la prison souterraine du donjon qui fut aussitôt comblée par les démolitions et les décombres des étages supérieurs, renversés et précipités dans cette espèce d'abîme, avec un fracas épouvantable. Et quand les envoyés de Philippe-Auguste vinrent, en son nom, pour prendre possession de la forteresse, ils n'y trouvèrent plus que des ruines. On rencontre encore aujourd'hui à chaque pas, dans les fossés et l'enceinte du château, de gigantesques quartiers de maçonnerie, gisants sur le sol et paraissant être restés là pour témoigner de la fureur du roi Jean, comme de la stupéfaction que durent éprouver les délégués de son vainqueur à l'aspect d'une si complète destruction que n'eussent pu effectuer des milliers d'années, car depuis 651 ans d'abandon, c'est à peine si chaque siècle a vu se détacher quelques pierres du haut des murs de ce formidable château. La main des hommes a seule continué la dévastation ébauchée par Jean-sans-Terre; on a enlevé à peu près toute la pierre au fur et à mesure qu'on en a eu besoin pour les constructions du bourg; et la tour D est l'unique

(1) Ce fut du château de Montfort que Jean-sans-Terre expédia la charte de fondation de la foire du Gruchet, qu'il avait accordée à Guillaume du Maillot, en 1203, le propre jour de cette foire, qui tombe le 25 juillet, jour de la fête de saint Jacques, apôtre.

(2) Nous mentionnerons encore une lettre de Jean qui, bien qu'elle ne soit pas datée de Montfort, est cependant assez curieuse pour être citée. Elle est adressée à Jean de Préaux, du 30 mai 1203. Il lui mande de payer 20 livres 4 sous angevins à son veneur pour ses lévriers et sa valetaille, qui sont demeurés un mois à Montfort, et d'avoir à les lui envoyer sur-le-champ dans le Poitou.

dont le parement ait été conservé à l'extérieur; aussi comme pour le soustraire à toute nouvelle tentative de dégradation, un magnifique lierre l'a-t-il recouvert d'un épais manteau de feuillage, sous la brune verdure duquel il est presque impossible de le deviner.

Après la confiscation du domaine de Montfort, par Philippe-Auguste, le château fut successivement fieffé à divers personnages connus seulement par les aveux qu'ils en ont rendus aux XV^e. et XVI^e. siècles. Voici la liste de leurs noms, de la connaissance desquels nous sommes redevable à l'extrême obligeance de M. de Chabrier, directeur général des archives de l'Empire, qui, sur notre demande, a bien voulu faire procéder à leur recherche :

- « En 1409, aveu rendu par Guillaume de Lyons (1);
- « En 1419, par Richard Duclos (2);
- « En 1457, par Marie de Lyons (3);
- « En 1490, par Claude de Bienvenu (4);

(1) On lit dans l'*Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, par M. Canel, qu'en 1340 Philippe VI donna la sergenterie de Montfort à Pierre de Lyons.

(2) Il n'y a pas à douter que ce ne soit le même Richard Duclos auquel, en 1420, le roi d'Angleterre rendit ses héritages et sa sergenterie de Montfort, momentanément confisqués.

A propos de cette sergenterie noble qui, en 1463, s'étendait sur le fief de Launay, à la chapelle Becquet, sur Epaignes, la Lecqueraie, St.-Christophe, St.-Philbert-sur-Rille, St.-Étienne, etc., nous ne devons pas omettre de dire qu'en 1578, elle appartenait *héréditalement* à Jehan Dupin, écuyer, s^r. du château Festu (le Chastel, à Illeville); et en 1668, à son petit-fils, Guillaume Dupin, mais seulement en partie. En 1750, c'était un Gosse ou Grosse qui possédait cette sergenterie.

(3) Richard, baron de Courcy, s^r. du Plessis, de Roie (ce dernier fief, sis à St.-Ouen-des-Champs, près Pont-Audemer), épousa une Marie de Lyons. Il était fils de ce Geoffroi des Haies de l'Espinay-St.-Luc, baron de Courcy, auquel La Roque donne le titre de s^r. de Montfort.

(4) Charles le Bienvenu, s^r. de St.-Pierre-des-Ifs, fut maintenu, en

- « En 1508, par Jean Pitou ;
- « En 1539, par Jean de La Haye ;
- « En 1572, par Guillaume Dupuis (1). »

Ici s'arrêtent les renseignements fournis par les archives de l'Empire, relativement aux feudataires du château de Montfort. Ce n'est que plus tard, dans le XVII^e. siècle, qu'on voit apparaître la famille des Bec-de-Lièvre, non comme propriétaires du château : nous ne savons ni à quelle époque, ni de quelle façon ils en ont eu la possession, mais comme feudataires de deux moulins situés à Montfort, desquels Pierre de Bec-de-Lièvre, s^r. d'Hocqueville, marquis de Quevilly, président en la cour des Aides de Normandie, rendit aveu le 16 août 1673. Soixante-dix ans auparavant, pareil aveu de ces moulins avait été rendu par Antoine de Giverville, écuyer, s^r. de St.-Maclou-la-Campagne (2),

1669. Il avait épousé Françoise de Rupière, veuve de François du Bosc, à Montfort.

M. Gadebled, dans son *Dictionnaire statistique sur le département de l'Eure*, mentionne à Montfort, un moulin Dubosc.

En 1661, Louis Dubosc, sorti de la branche des bâtards Dubosc, possédait, à Montfort, le fief du Franc-Manoir où il demeurait.

(1) Nous trouvons dans Farin un Geoffroy Dupuis, conseiller, en 1522, à la chambre de la Tournelle à Rouen. Guillaume Dupuis, grand-vicaire de Rouen, fut nommé, en 1524, archevêque de Thessalonique. Enfin, en 1648, Robert Dupuis était l'un des référendaires à la chancellerie du palais, à Rouen.

(2) Aveu d'Antoine de Giverville, escuyer, s^r. de St.-Maclou, pour deux moulins relevant de la chàtellenie de Montfort, formant un quart de fief de haubert, relevant de la paroisse de Montfort-sur-la-Rille « à cause desquels, dit-il, jé (*sic*) les droitures et préhémminences qui ensuyvent assavoir que tous les hommes resseus de la ville et bourgeoisie de Montfort ès paroisses de St.-Paul-de-la-Heuze, de Tourville en partie, d'Illeville en partie, de Brétot en partie, tous les paroissiens en tant qu'il y en a de la sergenterie dudict Montfort, sont subjectz venir moudre leurs bleds en grains ausd. moulins... J'ay droiet à cause

auquel succéda son fils, Marc-Aurèle (1), dont l'aveu date du 27 septembre 1649. Ces deux moulins relevaient de la châtelanie de Montfort.

Quant au château, il est aujourd'hui entre les mains de M. le comte de Cossé-Brissac, qui le possède (2) aux droits de M^{me}. Marie-Henriette de Montmorency-Tancarville, son

desd. moulins que nul homme ne peut vendre pain en la ville de Montfort réservé aux jours de marché et aux jours de la foire qui siet au champ de la Bougie, sil na congié de moi ou de mes fermiers. Il est que nul ne peut vendre n'y user de servoize ou autre liqueur faicte de grain sy ledict grain n'en a esté moulu ausd. moulins.... Item, j'ay droict de pescherie en ladite riviere de Rille depuis lesd. moulins jusquau lieu appelé *Lesselet* desdits moulins » (17 décembre 1603).

(1) Marc-Aurèle de Giverville, écuyer, s^r. de St.-Maclou et Bonne-bosc, portait d'or à la fasce d'azur chargée d'un croissant d'argent accompagnée de quatre molettes de sable. Son père, Antoine de Giverville ne comptait que deux molettes.

Marc-Aurèle fut reçu chevalier de Malte en 1657.

(2) A l'exception du fossé qui longe l'ancien chemin de Boissey et les prairies T qui ont été vendues, en 1820, à M. Buquet de Montfort, par M^{me}. de Noirville, née de Grente-Grécourt. Nous ignorons encore comment cette partie du château est venue entre les mains de M. de Grécourt. L'extrait suivant d'un mémoire qui existe aux archives d'Évreux, n'éclaircit pas totalement la question. Cependant, nous avons cru devoir l'insérer ici :

« En 1770, le directeur général des Économats, l'abbaye du Bec étant vacante, fieffa ou vendit à M. de Grécourt, premier avocat du roi au Parlement, la fiefferme de Fontainecourt, située à Glos-sur-Rille. Le directeur mit par erreur, dans son acte de vente, que le patronage de Montfort était attaché à ce fief de Fontainecourt » qui, au XI^e. siècle, avait appartenu à Guillaume, vicomte de Montfort et père de Turoid, moine de Préaux. On a vu plus haut que le patron de l'église de Montfort était l'abbé du Bec. — Mais, d'après cet extrait, on pourrait supposer que le Clos-Prieur (prairies T, avec leurs fossés, dépendaient du fief de Fontainecourt, ayant été données à un prieur du Bec avec la chapelle St.-Nicolas).

Nous parlerons plus amplement, à l'article de Glos, de la famille

épouse, dont la mère, M^{me}. Marie-Henriette de Bec-de-Lièvre-Cany (1) l'avait apporté en dot à M. Anne-Louis-Christian de Montmorency, son mari.

La ruine du château de Montfort ayant nécessairement entraîné celle de la chapelle de St.-Nicolas, les revenus de cette dernière furent réunis à la cure de la paroisse.

Outre cette chapelle, les sires de Montfort avaient encore fondé dans le bourg une léproserie, sur laquelle les *Rôles Normands* donnent, sous la date de 1180, le renseignement que voici :

« Leprosis de Montforti, 19 lib. t. 15 sol. 5 den. d'aumône fondée.

« Ad vestes eorum, 6 lib. 10 s. d'aumône fondée.

« Servienti eorum, 8 s. »

On ignore aujourd'hui, à Montfort, quel était l'emplacement de cette léproserie ; on ne sait pas davantage quel était son vocable. Cependant, nous sommes portée à croire, d'après diverses observations, qu'elle était située dans un local placé à l'extrémité sud-est du bourg, et occupé aujourd'hui par M. Lefèvre, instituteur communal pour les jeunes garçons, et M^{me}. Lefèvre, institutrice des jeunes filles. Ce local, par sa position écartée, était tout-à-fait convenable pour l'établissement d'une maison destinée à recevoir les malheureux qu'une funeste maladie condamnait à vivre séparés du reste des humains ; l'air y était sain, l'emplacement vaste (2) ; un bras de rivière baignait l'enclos où s'élevaient les logements

de Grente, dont le chef actuel est M. Edmond de Grente, neveu de M^{me}. de Noirville, fille de M. de Grente-Grécourt.

(1) Comme un des principaux propriétaires de Montfort, M. de Bec-de-Lièvre, marquis de Cany, figurait dans l'arrêté de Mg^r. de La Rochefoucauld, relatif à la suppression des Annonciades, en 1750.

(2) Cet emplacement, y compris les bâtiments, contenait une acre demi-vergée (vieux style).

des lépreux. Enfin, ce qui nous paraît de nature à démontrer que ce local était bien celui de la léproserie, c'est l'existence d'un passage voûté, qui traversait souterrainement le chemin tendant de Brionne à Pont-Audemer (1), pour aller gagner une chapelle placée au sud-est de l'église paroissiale, au pied de la colline contre laquelle s'adosse le bourg. Cette chapelle était celle de Notre-Dame ou Ste.-Marie de Montfort. Nous pensons qu'elle avait été fondée par les sires de Montfort, parce qu'elle était à la présentation de l'abbaye du Bec (2), et que les Montfort, grands bienfaiteurs de cette abbaye, lui avaient donné presque toutes les églises de leur domaine. La léproserie de Montfort aurait donc été sous l'invocation de Notre-Dame.

Les rois de France étant, par suite de la confiscation des biens de la famille de Montfort, devenus seigneurs du domaine de ce nom, paraissent avoir porté un grand intérêt à la chapelle du lieu que, vraisemblablement, ils réédifièrent (3). Charles VI lui fit don de deux belles chapes d'or, dans le commencement de son règne (4). Charles VII la dota de

(1) Aujourd'hui route n°. 40. L'existence et la direction du passage souterrain se sont révélées, il y a quelques années, par un éboulement de cette route. — Au moyen de ce passage, les lépreux ne pouvaient approcher de personne.

(2) La liste des bénéfices de l'abbaye du Bec, dressée vers 1648, contient ce qui suit : « Chapelle de Ste.-Marie de Montfort (perdue).

(3) D'où viendrait l'opinion émise par Toussaint-Duplessis, que la chapelle de Notre-Dame de Montfort avait été fondée par les rois de France.

(4) Il monta sur le trône en 1381. — On lit le fait suivant dans l'histoire politique et religieuse de l'église métropolitaine de Rouen, par M. L. Fallue :

« En 1394, ces chapes ayant disparu, on apprit qu'elles étaient parmi les meubles de feu M^e. Gui de Lange, chanoine de Rouen et curé de Montfort ; le chapitre ordonna de les réclamer. »

quelques revenus en 1458. Louis XI en fit autant en 1469 (1). Il est vraisemblable qu'elle dut beaucoup à ce dernier, dont la dévotion à la Sainte Vierge est si connue. Peut-être ce fut-il de sa volonté, et à dater de son règne, que la chapelle de Ste.-Marie de Montfort prit le titre de chapelle royale, qu'elle a porté jusqu'en 1750 (2).

Au XIII^e. siècle, Montfort possédait un petit hôpital. Il est naturel de supposer que s'il succéda à la léproserie, devenue inutile quand la lèpre eut cessé de ravager notre contrée, il en occupa l'emplacement. Nous ne savons à quel usage fut consacré ce dernier, depuis la suppression de l'hôpital effectuée en 1488, jusqu'en l'année 1615, époque où Bernard Potier de Gesvres, sr. de Blérancourt et comte de Montfort, établit, dans le bourg de ce nom, des PP. de l'Oratoire auxquels il donna une cour, une maison avec jardin et bâtiment, et la chapelle Notre-Dame (3), à charge par eux de desservir la paroisse, et de demeurer à Montfort au nombre de huit. Les PP., n'ayant pu remplir cette dernière condition, abandonnèrent la place, vers 1631 ou 1632. Alors M. de Blérancourt prit le parti de les remplacer, en 1639, par une communauté de religieuses Annonciades venues de Gisors, et il les établit dans la maison précédemment occupée par les Oratoriens. La

(1) « En 1468, noble dame Marguerite d'Anjou, épouse du roi Henri VI, retenu dans les fers par Edouard de La Marche, qui s'était emparé du royaume d'Angleterre, vint au Bec, d'où elle partit pour Notre-Dame de Montfort. Elle était accompagnée de son jeune fils, Édouard, prince de Galles. » (Extrait de la *Chronique du Bec*.)

(2) Voir les minutes du notariat de Montfort, années 1680 et 1682.

(3) Les murs de l'emplacement accordé aux Oratoriens par M. de Blérancourt offrent encore des vestiges d'une construction de la fin du XV^e. siècle ou du commencement du XVI^e. : ils se composent de pierres et de silex disposés en damier. Le soupirail de la cave de la maison de M. Lefèvre est en forme d'accolade.

chapelle de St.-D. où les religieuses se rendaient par le passage souterrain dont nous avons parlé plus haut, prit le titre d'église conventuelle, et fut desservie par un chapelain dont le logement attenait à la chapelle. Ce chapelain était un religieux de l'ordre des Cordeliers, sous la juridiction desquels étaient des dames Annonciades (1).

Cette communauté, qui obtint des lettres-patentes en 1656, ne prospéra guère qu'un siècle à Montfort, car, en 1745, elle se vit réduite à un tel état de gêne (2) qu'elle dut s'adresser à l'archevêque de Rouen, Mgr. de Saulx-Tavannes, pour

(1) D. Pommeraye a fait une erreur en écrivant que la chapelle des Annonciades, à Gisors, était sous le titre de N.-D. de Montfort, elle était, au contraire, sous l'invocation de saint Antoine.

(2) Il était grand, en effet, puisque la communauté ne pouvait suffire à l'entretien de son chapelain, qui, voyant ce dénûment, prit le parti de retourner à son couvent.

En 1750, il ne restait plus à Montfort que trois Annonciades, dames de chœur, et une sœur converse. Les trois premières se nommaient :

Barbe du Gennetey, dite de saint Paul ;

Madeleine d'Ivry, dite de sainte Cécile ;

Marie-Thérèse Harou, dite de saint Joseph.

La sœur se nommait Marguerite Grouard, dite de saint Jean.

Le mobilier de la chapelle se composait : 1°. d'un calice ; 2°. de deux patènes ; 3°. d'un bassin sans burettes ; 4°. d'un encensoir avec sa navette et sa cuiller ; 5°. d'un soleil sur son pied ; 6°. d'une boîte à hosties ; 7°. d'un ciboire ; 8°. d'une lampe ; 9°. d'une croix ; 10°. de six chandeliers, le tout estimé 1,608 livres 13 sous 8 deniers.

Les revenus du couvent se montaient à 1,115 livres 12 sous.

Les dettes actives s'élevaient à 1,021 livres ; les passives à 379 livres.

Les charges annuelles étaient de 22 livres 10 sous.

La recette n'offrait qu'un excédant de 67 liv. 14 sous, et la chapelle avait besoin de réparations. Le linge et les ornements étaient en piteux état ; d'ailleurs, la paroisse s'en servait depuis que l'on avait été forcé de célébrer l'office divin dans la chapelle, par suite du délabrement de l'église paroissiale, fermée depuis une dizaine d'années.

obtenir d'être réunie à quelqu'autre couvent, ce qui lui fut accordé.

Il existe à Montfort un curieux manuscrit qui contient des détails sur ce sujet : c'est la copie de l'arrêté de Mgr. Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, touchant la suppression des religieuses de Montfort. Il serait trop long de le reproduire ici en entier; nous nous bornerons donc à dire que, malgré les efforts du desservant et des principaux paroissiens de la localité (1) qui, avaient demandé que l'église conventuelle remplaçât la paroissiale dont le mauvais état exigeait pour plus de 15,000 livres de réparations, il fut décidé que la chapelle serait démolie, et les Annonciades réunies aux dames Bénédictines du St.-Sacrement de Rouen, auxquelles furent accordés tous les biens (2), revenus, rentes, droits, meubles, immeubles et effets appartenant aux religieuses de Montfort, et jusqu'aux démolitions de la chapelle conventuelle. Seulement on accordait au desservant de la cure, dont le revenu ne s'élevait qu'à 600 livres environ (3), la jouissance à perpétuité pour lui et ses successeurs, de l'enclos occupé jusqu'alors par les religieuses, mais à des conditions tellement onéreuses qu'il n'y aurait pas à s'étonner qu'on eût refusé

(1) A l'exception de M. Danican, marquis d'Annebaut et comte de Montfort; de M. de Bec-de-Lièvre, marquis de Cany, et de M. de Soquence. Soquence, ancien fief-noble de Montfort, est aujourd'hui un des villages de cette localité. Nous aurons occasion de reparler de Soquence qui appartenait aux sieurs de Gruchet.

2) Les Annonciades avaient, à Illeville, un petit clos en terre de labour, situé près du Carouge, aux Clos-Dupont, et qu'on appelle encore aujourd'hui le *Clos-aux-Religieuses*.

(3) Encore bien que le curé prit le titre de gros-décimateur qui cependant ne lui appartenait point, puisque les dîmes, terres et possessions de l'église de Montfort avaient été données, au XI^e siècle, à l'abbaye du Bec.

un pareil marché (1). Quant au terrain où s'élevait la chapelle, l'archevêque de Rouen l'unissait à perpétuité à la fabrique de Montfort après la destruction de ladite chapelle qui devait être démolie jusqu'aux fondements, et encore la fabrique ne pouvait employer ce terrain qu'à l'agrandissement du cimetière, pourquoi il ne devait être fait aucune exhumation des corps ensevelis dans la chapelle, etc., etc.

Quoique l'arrêté de Mgr. de La Rochefoucauld paraisse ne pas avoir été exécuté dans son entier par le curé de Montfort, la fabrique et les paroissiens, la chapelle de Notre-Dame n'en a pas moins été démolie et l'église paroissiale conservée. Cette dernière était d'ailleurs très-ancienne; elle avait été donnée

(1) Nous ne savons s'ils l'ont accepté. Quoi qu'il en soit, voici quelles étaient les charges qu'il comportait :

1°. Les curés devaient payer à la Charité de la paroisse une rente annuelle de 4 livres 10 sous, affectée sur le terrain de l'enclos ;

2°. Ils devaient payer les rentes, faisances seigneuriales, et, en général, toutes les charges affectées sur ledit enclos ;

3°. Acquitter les fondations de 26 messes basses annuelles et pareillement 3 obits à hautes messes sans vigiles, dont était chargée la communauté ;

4°. Clore et entretenir, à leurs frais, la clôture dudit enclos ;

5°. Payer annuellement à la fabrique de Montfort une rente foncière et irracquitable de 15 livres sans aucune retenue, laquelle rente est affectée à perpétuité sur ledit enclos ;

6°. Faire supprimer, sur-le-champ et à leurs frais, la communication souterraine tendant de l'enclos à la chapelle ;

7°. Employer les démolitions des vieux bâtiments qu'on leur permettait de supprimer dans l'enclos, ou leur prix de vente, à la clôture et réparation de ladite clôture de l'enclos.

8°. Enfin, en unissant à la cure de Montfort l'ancienne maison du chapelain des dames religieuses, pour y loger gratuitement un vicaire, on obligeait les sieurs curés aux grosses et menues réparations, et même réédifications de ladite maison, etc., etc.

à la fin du XI^e. siècle, à l'abbaye du Bec, par Robert de Montfort, premier du nom (1). Néanmoins son architecture ne rappelle en rien son âge, sauf le silex dont se compose la plus grande partie de ses murs, et surtout son chevet. Beaucoup de brique intercalée dans la maçonnerie indique de modernes et nombreuses réparations (2). Le portail, du XVI^e. siècle, offre une porte carrée surmontée d'une ogive à trois meneaux en pierre, vitrés en verre blanc, monté en petit plomb. De chaque côté de cette porte est un corbeau en pierre, représentant un ange ailé, tenant un écusson. La tour, dont la flèche est en charpente recouverte d'ardoise, se compose de deux étages et d'un rez-de-chaussée; elle est en pierre et caillou, flanquée de quatre contreforts disposés deux par deux à chaque angle; elle s'accôle à l'église du côté sud, contre le chœur. Sa porte est du XV^e. siècle, l'extrados de cette porte présente des vestiges de sculpture; un court pédicule, terminant la pointe de l'ogive, supporte le meneau intermé-

(1) « Ex dono Roberli de Monteforti ecclesias de Monteforti et de Appevil'a cum terris et decimis et omnibus earundem ecclesiarum pertinentiis.... » (*Neustria pia*).

Cette donation fut confirmée plus tard par Henri II, pendant un séjour que ce roi fit au château de Montfort. Elle l'avait été aussi, en 1141, par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen.

(2) Ce qui n'est pas étonnant puisqu'elle fut saccagée, en 1562, par les huguenots. Voici ce que raconte à ce sujet D. Pommeraié, *Hist. de la cathédrale de Rouen* :

« Ils s'assemblèrent en plusieurs lieux en armes, détruisant toutes les églises des catholiques, et pillant icelles, entr'autres Contéville, capitaine de Pont-Audemer; les sieurs d'Aigneaux, Ferravache (Fervaques), et autres capitaines huguenots, ayant assemblé tant du Cotentin, Bessin, Auge et autres lieux circonvoisins jusqu'à 1,200 hommes de leur sorte, avec lesquels ils couraient le pays en faisant tous les excès qu'ils pouvaient sur les catholiques. Après donc qu'ils eurent pillé et brûlé l'église de Montfort-sur-Rille, ils allèrent à St.-Philibert, etc. »

diaire d'une ancienne fenêtre à deux lancettes, surmontées d'un oculus. L'une des colonnettes de la porte a un chapiteau prismatique ; l'autre, plus ancien, offre des restes de feuillages. Une meurtrière, haute d'un mètre et large d'un décimètre, existe au rez-de-chaussée ; elle est bouchée, et accompagnée de pierres singulièrement agencées. Au premier étage est une ouverture ogivale du XIII^e. siècle : c'est une lancette à arcature ornée de dents de scie (1). Au deuxième étage sont deux ouvertures cintrées (l'une bouchée) avec de grosses colonnettes à chapiteaux saillants. Un lierre séculaire, qui étend ses rameaux sur presque toute la circonférence de la tour, dérobe aux regards le reste de ses détails.

Le chœur, plus étroit que la nef, ne forme pas une ligne droite avec elle ; l'arc triomphal est une ogive aiguë et très-élevée.

Le contre-rétable est du XVIII^e. siècle ; le tabernacle est en bois doré, et entouré de colonnettes et de statuettes de saint Pierre et de saint Paul, patrons de la paroisse. De chaque côté de l'autel est un magnifique porte-châsse en bois sculpté, haut de près de 2^m. ; ses étages sont portés par des dauphins enlacés dans des guirlandes de fleurs.

(1) Cette ouverture dut être faite vers le temps où Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, vint confirmer à Montfort, comme nous l'apprend ce passage du *Regestrum visitationum* :

« 1262, 6 id. maii : Per Dei gratiam confirmavimus in ecclesia Montisfortis super Rislam, et procurati fuimus apud Cornevillam ipsa die. »

Le Pouillé du même Eudes Rigaud contient le passage suivant sur l'église de Montfort et la chapelle du château :

« Montfort et capella castri pertinens ad eam. Abbas de Becco patronus. Valet 50 lib., parochia 20. Hic persona ; Clemens presb., qui nunc est, receptus fuit ad presentationem dicti abbatis ab archiepiscopo O. R. (folio 31). »

Les fonts, aussi en bois, portent le millésime de 1773 (1).

Outre deux grandes statues de saint Pierre et de saint Paul, on voit, dans le chœur de l'église de Montfort, la statue de sainte Magdelaine, reconnaissable à son vase de parfums (2). En face d'elle est sainte Marthe, sa sœur, qui tient un livre ouvert de sa main gauche (3). Sa droite paraît avoir tenu un objet qui, probablement, était un goupillon, l'un de ses attributs ordinaires (4).

Sainte Anne, saint Vincent, saint Mathurin, saint Clair et la Sainte Vierge occupent, dans la nef, le côté de l'épître. De l'autre sont saint Gilles, saint Jean-Baptiste, sainte Marguerite du Saint-Sacrement, à laquelle la Vierge, dont la tête est ceinte d'une couronne radiée, présente le saint Enfant-Jésus. La coiffure de sainte Marguerite est fort originale.

Près d'un petit autel dont le contre-rétable offre un tableau représentant saint Michel terrassant le démon, est, du côté de l'évangile, une jolie petite statue de Notre-Dame-de-Pitié. A sa droite est Notre-Dame de Montfort et le fameux silex enchaîné qui, suivant la tradition, fut attaché par un seigneur de Montfort au cou de sa femme qu'il voulait noyer, et qui sortit saine et sauve de la rivière, grâce à l'intercession de Notre-Dame de Montfort, à laquelle elle s'était recommandée au moment où on la précipitait dans la Rille. En mémoire de cette miraculeuse délivrance, le silex et sa chaînette de fer furent placés en *ex-voto* près de la statue de Notre-Dame de Montfort.

(1) Ils ont été remplacés, cette année, par des fonts en pierre.

(2) Sa coiffure orientale, pareille à celle de sainte Barbe, et son vase de parfums, qui a été confondu avec la tourelle que porte quelquefois cette dernière sainte, l'ont fait prendre pour elle.

(3) Sainte Marthe, sœur de sainte Magdelaine et de saint Lazare, était très-instruite; aussi la représente-t-on avec un livre ouvert.

(4) Elle est quelquefois représentée avec la tarasque sous les pieds.

Les fenêtres de l'église sont tout simplement carrées ; leur vitrage blanc, monté en plomb, est taillé en torsades, dés cubes, etc. Les deux cloches sont fort ornées ; elles ont été fondues par Jean-Charles Cavillier, dont les noms figurent sur toutes les deux. Voici l'inscription de la plus grande de ces cloches :

L'AN 1744 J'AI ÉTÉ BÉNIE ET NOMMÉE MARIE CLAUDE SUZANNE PIERRE, PAR M^{re}. BENOIST BAUDRY DE LA PESCHERIE DU BEC-HELLOUIN, CURÉ DE CE LIEU, ET PAR TRÈS NOBLE DAME CL. S. DU FAYI DE MAULÉVRIER (1), ÉPOUSE DE M^{re}. PIERRE J. B. CENTURION DE LA HOUS-SAYE (2) CH^r. SG^r. DU ROUGEMONTIER, BEAUCHAMP, L'ÉPREVIER, ETC. † *et donnée par les paroissiens et fr^{es}. de la charité du dit lieu de Montfort en l'an 1517 (3).*

La seconde cloche, dite la cloche de Glos, parce qu'à la révolution elle fut enlevée à l'église de Glos-sur-Rille et apportée à Montfort, n'est guère moins ornée que la première. On y voit aussi les armes des parrain et marraine, dont l'inscription suivante reproduit les noms :

L'AN 1744 J'AY ÉTÉ BÉNITTE PAR M^e IEAN GUILLAUME

(1) Les armes de cette famille, qui sont de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre molettes d'éperon de même, figurent sur cette cloche. La devise des Du Fay était :

« Faictes bien et laissez dire. »

(2) Les de La Houssaie portaient d'argent au houx arraché de sinople à trois molettes d'éperon de sable, posées en chef et en pointe ; un lion de sable passant au pied du houx. Ces armes se voient aussi sur la cloche.

(3) Les mots que nous traçons en italiques, étaient en caractères plus petits que les précédents.

La Charité de Montfort, l'une des plus anciennes du canton, n'existe plus depuis plusieurs années, et ses titres sont égarés.

PELEY PTRE DE CE LIEU ET NOMMÉE CHARLOTTE MAGDELAINE PAR MES^{rs}. CHARLES THOMAS AUGUSTIN DE RUPIERRE (1) PTRE CURÉ DE S^t. MICHEL DE ROUEN SG. ET PATRON DE GLOS ET PAR NOBLE DAME CLO^{te}. MAGDELAINE DE RUPIERRE ÉPOUSE DE MES^{rs}. JEAN BAPTISTE GUILLAUME DE BELLEMARE (2) CHEV^{er}. SGR. ET PATRON H^{rs}. DE NEUVILLE, LA MOTTE, ET AUTRES LIEUX.

Le cimetière de Montfort renferme plusieurs belles tombes en pierre. L'une d'elles, placée à droite du portail, en entrant dans l'église, présente deux écussons accolés, surmontés d'une couronne de comte. L'un est celui des Du Fay; l'autre, qui est d'azur au lion d'or accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe, appartient à la famille Le Maréchal. Au-dessous est cette inscription :

ICI REPOSENT LES CORPS DE M^r. PIERRE ANDRÉ GEORGES DU FAY LIEUTENANT DE VAISSEAU, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE S^t. LOUIS, DÉCÉDÉ A MONTFORT, LE 16 OCTOBRE 1849, DANS SA 61^e. ANNÉE,

« Et celui

DE NOBLE DAME M^{rie}. ANNE CÉCILE LE MARÉCHAL VEUVE DE M^r. PIERRE ANDRÉ GEORGES DU FAY DÉCÉDÉE A MONTFORT LE 19 FÉVRIER 1849 DANS SA 91^e. ANNÉE; PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE LEUR AME (3).

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter, pour le plus d'in-

(1) Rupierre portait pallé d'or et d'azur de six pièces.

(2) Bellemare de gueules fascé d'argent à trois carpes de même, deux en chef et un en pointe. Au XVII^e. siècle, N. de Bellemare épousa N. de Rupierre, héritière des seigneurs de Glos-sur-Rille.

(3) M^{re}. Le Bienvenu du Busc, épouse de M. Le Bienvenu du Busc, ancien juge de paix de Montfort, est inhumée aussi dans le cimetière de cette paroisse, derrière l'église.

telligence de la première épitaphe de cette tombe, que la famille Du Fay, si connue par la grande quantité de terres qu'elle a possédées jadis en Normandie, a, depuis environ 120 ans, habité la terre de la Motte, ancien fief situé à Montfort, et qui, en 1680, appartenait à Marguerite Rabasse, fille et héritière de Jacques Rabasse, écuyer conseiller, secrétaire du roi à la chancellerie du palais, à Rouen (1), s^r. du Boulangar (2) et de la Motte où il était décédé. Marguerite Rabasse apporta ce fief en dot à son mari, Jacques de La Houssaie, s^r. du Rougemoutier, dont un descendant épousa Claude-Suzanne Du Fay de Maulévrier, qui fut la marraine de la cloche de Montfort, en 1744.

Vraisemblablement l'église et le cimetière de Montfort continrent jadis les tombeaux de plusieurs personnages importants, car il existait dans cette localité, au moyen-âge, beaucoup de feudataires (3), d'écuyers (4) et de haute-bourgeoisie. Nous citerons entr'autres un Raoul de Montfort, auquel Jean-sans-Terre fit donner la terre de Hauville (5);

(1) V. Farin, édit. de 1731, t. II, p. 249.

(2) Village de Corneville, près Pont-Audemer.

Le faite du manoir de la Motte était autrefois orné de curieux épis en terre cuite fleurie. Ils affectaient diverses formes, tels que petits dragons ou gargouilles, vases, bouquets, etc. Une chapelle et un colombier étaient placés en face l'un de l'autre, à distance de la maison, et au bout d'une petite cour intérieure convertie aujourd'hui en parterre.

(3) L'un de ceux-ci, mais qui ne demeurait pas à Montfort, était Jehan de Vivefoy, écuyer, s^r. du Maubuquet, lequel, en 1582, rendit aveu pour *un moulin à blé sur les étangs de Montfort* (probablement au hameau de Cahaignes). Ce moulin relevait du Maubuquet, quart de fief, dont le chef-mois était assis en la paroisse d'Illeville.

(4) Il existe à Montfort, en face de la rue de St.-Philbert, une maison en bois où l'on remarque un ancien écu.

(5) Par une lettre datée d'Hébertot, le 23 août 1203, adressée à son bailli de *Colet*.

Guillaume de l'Espinay (1) ; André Lemonnier, sieur de La Turgère (2), officier de la grande fauconnerie de France ; Louis Dubosc, etc.

Il n'est point venu à notre connaissance qu'il ait été trouvé, à Montfort, d'autres antiquités romaines que des fragments d'imbricées (3). Quant aux voies romaines, nous avons signalé plus haut celle qui tend d'Évreux à Lillebonne, et qu'on appelle le *Chemin de Paris*. Le chemin de Brionne à Pont-Audemer, dont la route n°. 10 a suivi l'ancien tracé, est aussi considéré comme remontant à l'époque gallo-romaine, de même que le chemin de Lisieux à Rouen, qui, débouchant par St.-Philbert-sur-Rille, traverse le bourg et la forêt de Montfort pour gagner Bourg-Achard. Il est certain que la rectitude de ces deux chemins et divers vestiges d'empierremens qui s'y remarquent, sont d'assez fortes présomptions en faveur de l'opinion qui leur fait attribuer une origine aussi reculée.

NOTA. L'*Eucalypta vulgaris* (*bryum extincitorium* de Linné), fort rare dans le canton de Montfort, se trouve en assez grande abondance sur les ruines du donjon du château de Montfort.

(1) Nous ne savons si ce Guillaume de l'Espinay, qu'on trouve domicilié à Montfort vers 1490 ou 1494, descendait du Robert de Spineto, dont nous avons parlé, page 470.

(2) La Turgère était un fief sis à Glos-sur-Rille ; mais il y en avait d'autres ailleurs. Une famille Bigot, dont un membre (Guillaume) était, en 1497, lieutenant-général du bailliage de Rouen, portait le titre de La Turgère. En 1681, Philippe Bigot, s^r. de La Turgère, était conseiller aux enquêtes, à Rouen.

André Lemonnier, s^r. de La Turgère, habitait Montfort en 1680.

(3) Tuiles à rebords, dont le nom dérive d'*imbricare* ou d'*imber*, *imbris*.